



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire



01. AVANT-PROPOS

Nouveau mandat et continuité des services | 03
Dispositifs mis en œuvre pendant la crise sanitaire | 05



02. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 08
Installation du nouveau conseil Résultats | 12
Liste des commissions + VP + Délégués | 13
Le fonctionnement de la collectivité | 14
Le budget, les finances | 18



03. LES SERVICES ET LES PROJETS

L'aménagement et le développement du territoire

L'autorisation du droit des sols : service ADS | 24
Le SCOT BUCOPA | 26
Les actions en faveur du développement de la mobilité | 27
La politique de la ville / Rénovation urbaine | 32
Le contrat de ruralité | 36



L'habitat, le logement et l'accueil des gens du voyage

Le PLH | 38
Aides financières à l'habitat | 39
OPAH et Plateforme de rénovation énergétique locale | 40
Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages | 42



La collecte et le traitement des déchets

Les déchets : collecte, traitement, tri... | 43
La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 45
Projet PLAINENERGIE - La Rénoverie | 46



L'environnement, la GEMAPI et le développement durable

L'environnement, les espaces naturels et les paysages | 47
GEMAPI | 47
Le développement durable : PCAET et qualité de l'air | 48



Le développement économique et l'emploi

Aménagement | 49
Accompagnement de projets de développement économique | 51
Services et accompagnement à destination des entreprises | 53
Emploi / formation | 55
Agriculture | 56



La promotion du tourisme

Office de tourisme communautaire | 57
Projets d'aménagement touristique | 57
Appel à projet « développement touristique » | 60
Taxe de séjour | 60



Les actions de proximité et la vie locale

Les seniors - le service du CLIC | 61
Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées | 62
Maison France Services | 62
Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain | 63
La jeunesse et l'insertion | 65
La culture et l'évènementiel | 65
Le patrimoine | 68



Retrouvez les initiatives
« développement durable »
de la CCPA au fil des pages

01

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

1. Nouveau mandat (2020-2026) et continuité des services

RENOUVELLEMENT DU MANDAT

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les échéances électorales avec le renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

Les activités de la CCPA ont été bouleversées pendant les périodes de confinement. Le déroulé des différentes instances (conseils, bureaux, réunions de commissions, etc...), la conduite des missions, l'exécution des chantiers de travaux ont été modifiés. Élus et agents de la CCPA se sont adaptés à la situation et ont répondu présents afin d'être aux côtés des besoins de la population et des entreprises. La continuité des services a été

assurée dans les différents domaines d'intervention de la CCPA et les différents services ont mené à bien leurs missions.

Avec la crise sanitaire, le calendrier électoral a été modifié avec le 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2020 et le second tour le 28 juin 2020. A l'issue des élections municipales, il a été possible de procéder à l'installation du conseil communautaire de la CCPA le 17 juillet 2020.

La mise en place des instances de la CCPA s'est poursuivie lors du second semestre avec la création de 11 commissions consultatives permanentes, la désignation dans les autres collectivités et organismes extérieurs.

Malgré la crise, l'action de la CCPA a été soutenue avec la poursuite des chantiers en cours et l'arrivée de nouveaux projets étudiés dans les différentes instances communautaires.

Zoom sur la continuité du service de collecte des ordures ménagères et du centre technique (CTOM)

Pendant toute la période du confinement, le plan de continuité de l'activité de la CCPA a permis de maintenir le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif grâce également au maintien d'activités des exutoires des déchets. Prestation de première nécessité au service de la population, les équipes de collecte et du CTOM ont été à pied d'œuvre et se sont mobilisées afin de garantir ce service de salubrité essentiel. Avec la reprise de l'épidémie, les services de collecte se sont adaptés avec des plans de continuité d'activités évoluant en fonction des contraintes sanitaires.

Zoom sur la continuité du service d'autorisation du droit des sols

Pour lutter contre le Covid-19, le gouvernement a pris des mesures d'urgence par Ordonnances n° 2020-306 du 25 mars 2020 et n° 2020-427 du 15 avril 2020. Celles-ci ont suspendu les délais d'instruction jusqu'au 24 mai 2020 pour les demandes de Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de Démolir, Certificat d'urbanisme... en cours d'instruction non délivrées et les nouvelles demandes enregistrées à compter du 12 Mars 2020.

Ces mesures d'urgence ont eu pour but d'éviter toute décision tacite. En effet, cette période fut particulière avec des équipes à l'effectif parfois réduit, des conditions de travail ne leur permettant pas de respecter les délais d'instruction classiques ou de recevoir les consultations en temps (les mairies avec des horaires d'ouvertures réduits, les délais postaux allongés, services consultés en effectifs réduits ou fermés également...).

Le service instructeur (ADS) de la CCPA a mis tout en œuvre pour continuer à instruire les dossiers en cours d'instruction et arrivés depuis le 12 Mars 2020.

2. Dispositifs mis en œuvre pendant la crise sanitaire

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Face à la crise sanitaire et dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la CCPA a réagi de manière rapide et efficace pour soutenir les entreprises. Plus d'un million d'euros ont été mobilisés pour soutenir l'activité économique du territoire et sauvegarder les emplois. Dès le début du confinement, des mesures concrètes ont été mises en place par le service développement économique :

- Création d'une cellule d'information et de soutien aux entreprises.
- Suspension des loyers des bâtiments économiques locatifs.
- Report du reversement de la taxe de séjour au 3^{ème} trimestre 2020.
- Paiement accéléré et facilité des aides dédiées aux entreprises.
- Distribution de masques aux actifs du territoire (en lien avec le Département).
- Distribution de chèques-cadeaux AMBLAMEX aux Centres Communaux d'Actions Sociales.



- Exonération partielle de la contribution foncière des entreprises au profit de 253 entreprises du tourisme, des loisirs et de la culture.
- Continuité des services de comptabilité, de commande publique et d'instruction des permis de construire, pour ne pas pénaliser le monde économique.
- Relais de l'Opération «Tranquillité Entreprises » mise en place par la gendarmerie nationale pour répondre aux risques de cambriolage pendant le confinement.
- Maintien du service de collecte des ordures Ménagères.

La CCPA, 1^{ère} collectivité de l'Ain à instaurer un fonds d'aide d'urgence au profit de ses entreprises !

Ce dispositif adossé au fonds de solidarité nationale, visait à soutenir les professionnels sinistrés par l'arrêt ou la baisse significative de leur activité, via une aide maximum de 1000 euros par entité. Ouvert du 1^{er} au 17 mai 2020, ce fonds a permis de soutenir 784 entreprises pour un montant d'aide directe totale de 730353 €.

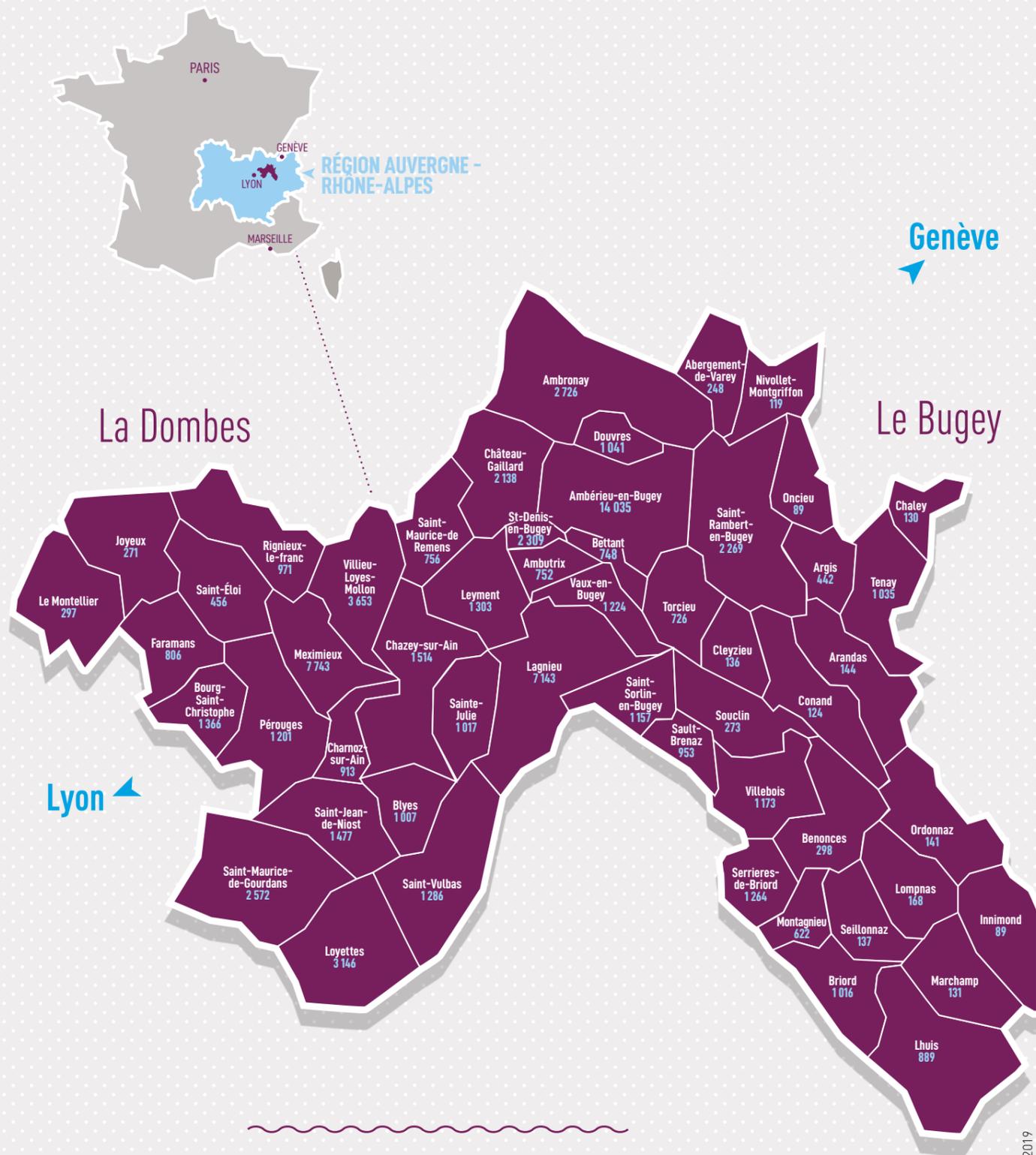
L'intercommunalité a également été l'une des premières à contractualiser avec la Région pour abonder le Fonds «Région Unie», à hauteur de 310517€. Ce fonds cofinancé par la CCPA, la Région et la Banque des territoires, a permis d'alimenter deux dispositifs d'aide :

- L'aide d'urgence «Tourisme/Hébergement» qui a permis d'accorder des subventions jusqu'à 5 000 € aux acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, (entreprises et associations).
- L'aide « microentreprises & associations» qui consiste en l'octroi d'une avance remboursable de 3000 à 20000 euros, sans restriction sur l'activité et sans exiger de garantie ou de cofinancement. Elle est destinée aux associations employeuses, coopératives, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, professions libérales, entreprises de 0 à 9 salariés.



02

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Communes ET NOMBRE D'HABITANTS

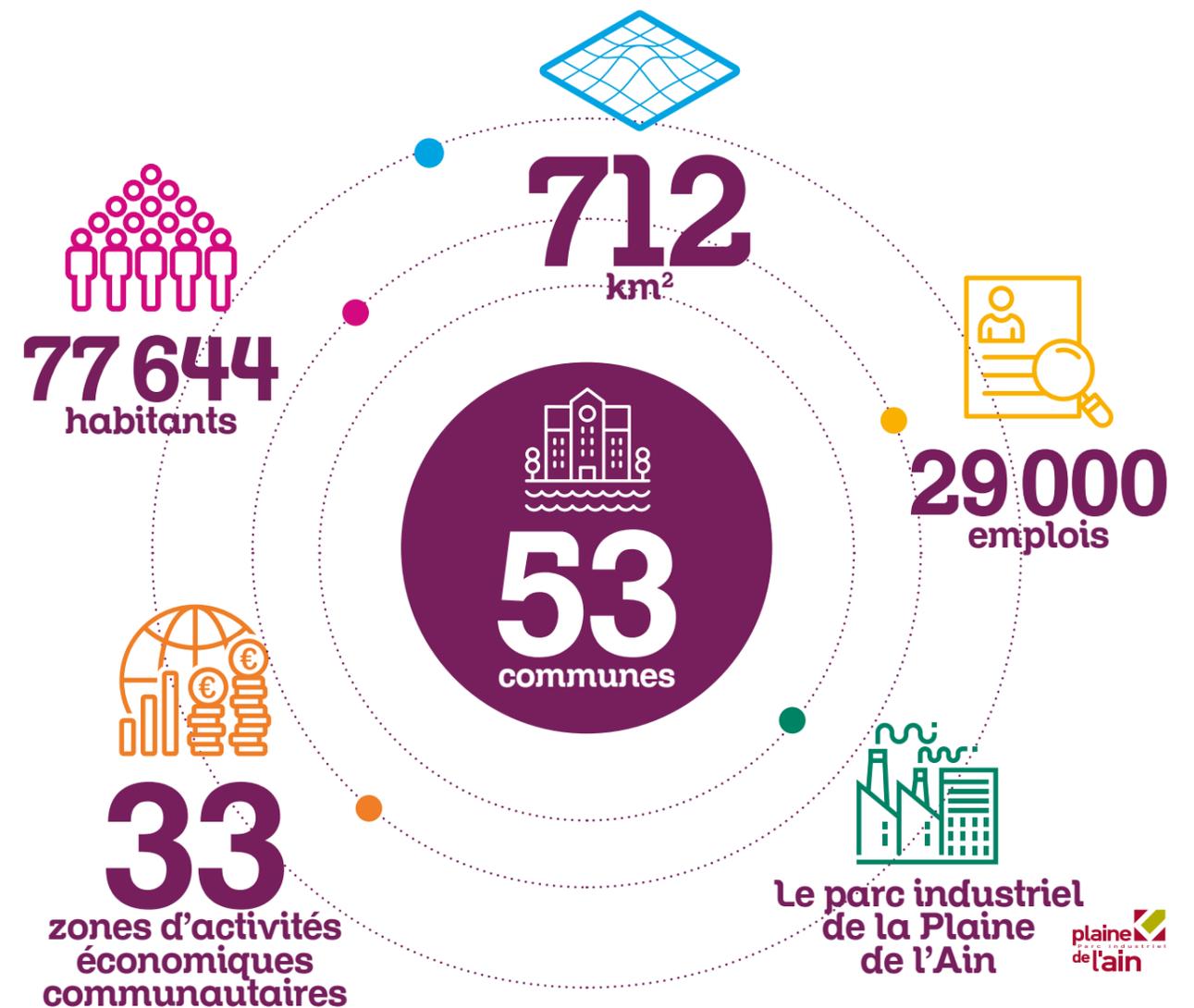
Source : données INSEE. Populations légales millésimées 2016, entrant en vigueur le 01/01/2019

LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 6^{ème} de France par sa population, regroupe 53 communes.



LES COMPÉTENCES EN 2020

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

→ GEMAPI

(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

→ MSAP

(Maison de services au public)

→ Soutien aux acteurs locaux dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, de l'insertion et de la jeunesse

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

→ Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements



LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Nouveau mandat 2020-2026

2020 est une année de renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

Avec la crise sanitaire, le calendrier électoral a été modifié avec le 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2020 et le second tour le 28 juin 2020. A l'issue des élections municipales, il a été possible de procéder à l'installation du conseil communautaire de la CCPA.

84 conseillers communautaires titulaires (et 44 conseillers communautaires suppléants), issus des 53 communes de la CCPA, composent le **Conseil communautaire**.

Répartition :

Communes de la CCPA	Nbre de conseillers communautaires par commune (arrêté préfectoral du 27 septembre 2019)
Ambérieu-en-Bugey	13
Meximieux	7
Lagnieu	6
Loyettes / Villieu-Loyes-Mollon	3
Ambronay / St-Denis-en-Bugey / St-Maurice-de-Gourdans / St-Rambert-en-Bugey	2
Ambutrix / Arandas / Argis / Bénonces / Bettant / Blyes / Bourg-St-Christophe / Briord / Chaley / Charnoz-sur-Ain / Château-Gaillard / Chazey-sur-Ain / Cleyzieu / Conand / Douvres / Faramans / Innimond / Joyeux / L'Abergement-de-Varey / Le Montellier / Leyment / Lhuis / Lompnas / Marchamp / Montagnieu / Nivollet-Montgriffon / Oncieu / Ordonnaz / Pérouges / Rignieux-le-Franc / Ste-Julie / St Eloi / St-Jean-de-Niost / St-Maurice-de-Rémens / St Sorlin-en-Bugey / St-Vulbas / Sault-Brénaz / Seillonnaz / Serrières-de-Briord / Souclin / Tenay / Torcieu / Vaux-en-Bugey / Villebois	1 (+ 1 suppléant)

Les nouveaux élus communautaires ont été installés dans leur fonction lors de la séance du 17 juillet 2020 qui s'est exceptionnellement tenue à l'Espace 1500 d'Ambérieu-en-Bugey afin de garantir les règles sanitaires et mesures barrières.



Processus d'information et de décision au sein de la CCPA



Commissions consultatives permanentes

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire arbitre



Conseil communautaire délibère



Les conseillers communautaires ont élu 1 président, 11 vice-présidents et 11 membres du bureau formant le Bureau communautaire :

6

Conseils communautaires
→ adoption de 240 délibérations

5

Bureaux communautaires

30

Réunions de commissions

133

décisions du Président prises dans le cadre des délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire ou dans le cadre des ordonnances des 1^{er} avril et 13 mai 2020 (loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020)

→ **Président : Jean-Louis GUYADER**

→ **Vice-président.e.s :**

- 1^{er} vice-président : **Marcel JACQUIN**
- chargé des mobilités
- 2^e vice-président : **Daniel FABRE**
- chargé du développement économique et environnemental
- 3^e vice-président : **André MOINGEON**
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4^e vice-présidente : **Elisabeth LAROCHE**
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5^e vice-président : **Joël BRUNET**
- chargé des travaux, des bâtiments, du patrimoine et de l'urbanisme
- 6^e vice-président : **Bernard PERRET**
- chargé de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville
- 7^e vice-président : **Jean-Pierre GAGNE**
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8^e vice-président : **Eric BEAUFORT**
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9^e vice-présidente : **Marilyn BOTTEX**
- chargée de la culture et des événements
- 10^e vice-président : **Daniel MARTIN**
- chargé des énergies nouvelles
- 11^e vice-président : **Patrick MILLET**
- chargé du tourisme

→ **Membres du bureau :**

- **Daniel BEGUET**
- **Sylviane BOUCHARD**,
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- **Josiane CANARD**,
- chargée de la participation et de la concertation
- **Dominique DALLOZ**
- **Liliane FALCON**,
- chargée des solidarités et des services à la personne
- **Gisèle LEVRAT**,
- chargée de la santé
- **Christian LIMOUSIN**,
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- **Jean-Alex PELLETIER**,
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Jean PEYSSON**,
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- **Sylvie RIGHETTI-GILOTTE**,
- chargée de la formation
- **Paul VERNAY**,
- chargé du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

11 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques », ont été constituées et approuvées lors du Conseil communautaire du 10 septembre 2020

Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les questions soumises au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines thématiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.

Commission 1

Mobilités
Déplacements/stationnements, voies vertes, pôle d'échange multimodal - 4

Commission 3

Commerce - Agriculture
Commerce, agriculture, alimentation, politique locale du commerce - 2

Commission 5

Finances - Mutualisations
Finances, budget, Fonds de concours, mutualisations - 2

Commission 7

Gestion des déchets
Collecte et traitement des déchets, déchetteries - 4

Commission 8

Énergies nouvelles
Énergies renouvelables, hydrogène, méthanisation, etc. - 2

Commission 10

Culture, évènementiel - 3

Commission 2

Économie - Environnement
Stratégie et développement économique, prospective, Emploi/formation, Numérique, Innovations, Environnement, plan climat et ses actions - 5

Commission 4

Bâtiments - Travaux - Urbanisme
Bâtiments communautaires, travaux communautaires et travaux dans les ZAE, patrimoine, suivi du service Autorisations du Droit des Sols (ADS), valorisation du petit patrimoine - 1

Commission 6

Habitat - Logement - Politique de la ville
Habitat, logement, politique de la ville, rénovation énergétique (habitat), OPAH/PLH, opérations territoriales d'aménagement, gens du voyage - 2

Commission 9

Sport, jeunesse, solidarité
Sport - CLIC - Maison France Services (MFS) - Mission Locale - 3

Commission 11

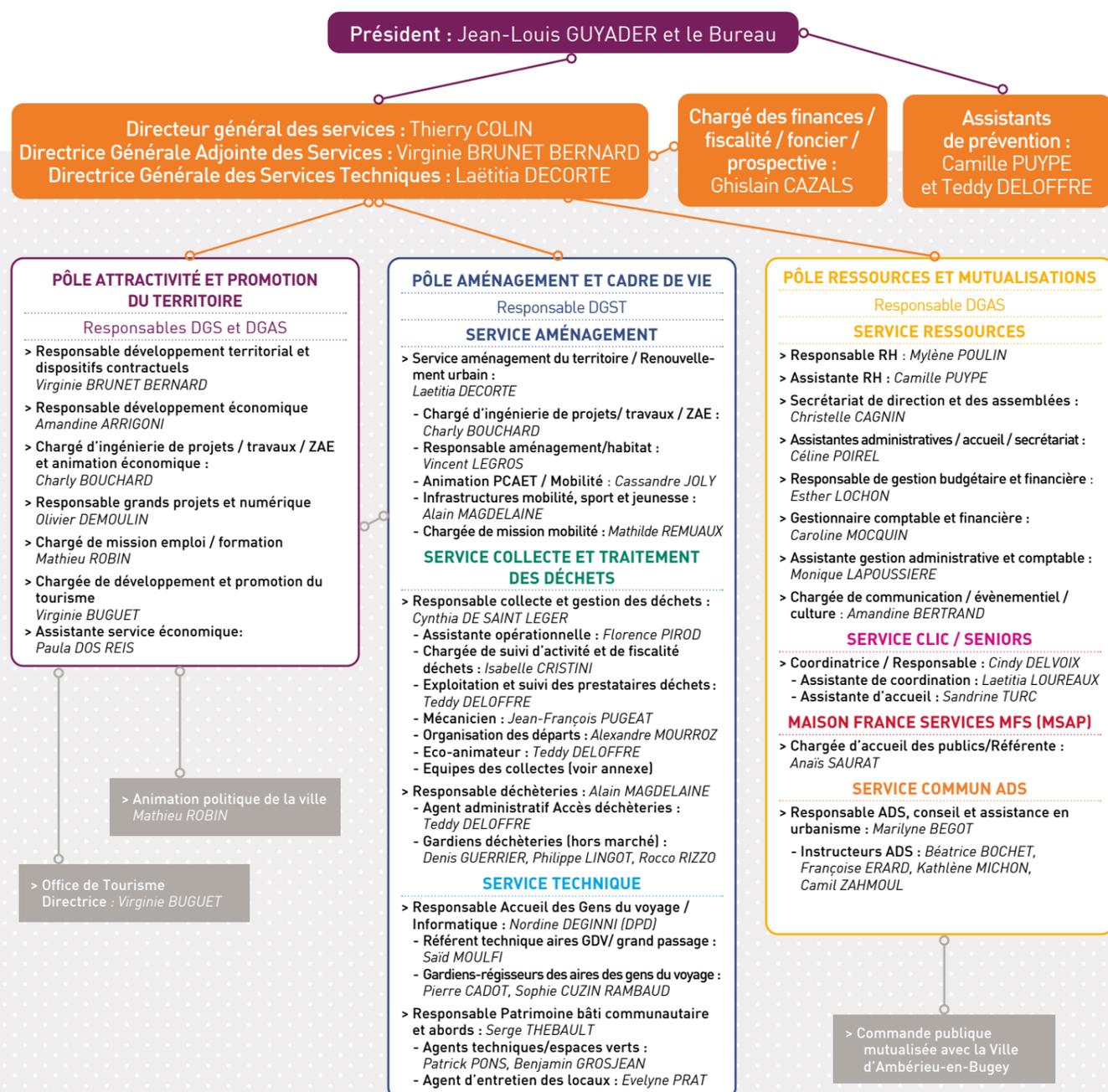
Tourisme
Tourisme - Randonnées - 2

Deux nouvelles commissions « commerce - agriculture » et « énergies nouvelles » ont été créées lors de la délibération du 10 septembre qui a mis en place les commissions thématiques du mandat 2020-2026.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 74 agents en 2020, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.



74
agents répartis entre la filière administrative et la filière technique

463
heures de formation



SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Composition des équipes liées à la collecte

- EQUIPAGE 1 (collecte bacs OMR)**
 - > **Cyrille BERNIN**, chauffeur camion-benne
 - > **Franck PEPIN**, éboueur agent de collecte
 - > **Maverick DE LAS NIEVES**, éboueur agent de collecte
- EQUIPAGE 2 (collecte bacs OMR)**
 - > **Olivier GARCIA**, chauffeur camion-benne
 - > **Emilien BELLON**, éboueur / remplacement chauffeur
 - > **Yves ISLER**, éboueur agent de collecte
- EQUIPAGE 3 (collecte bacs OMR)**
 - > **Julien MOURROZ**, chauffeur camion-benne
 - > **Jérémy VERCHERE**, éboueur/remplacement chauffeur
 - > **Benoît CASTELLANI**, éboueur agent de collecte
- EQUIPAGE 4 (collecte bacs OMR)**
 - > **Romain MURACZEWSKI**, chauffeur camion-benne
 - > **Pierre PAYET**, éboueur agent de collecte
 - > **Ludovic PAGNEUX**, éboueur agent de collecte
- EQUIPAGE 5 (collecte bacs OMR)**
 - > **Alexandre MOURROZ**, chauffeur camion-benne
 - > **Marie COMBIER**, éboueur / remplacement chauffeur
 - > **Bruno VITALIS**, éboueur / remplacement chauffeur
- EQUIPAGE 6 (collecte mini-benne)**
 - > **Hervé ABAD**, chauffeur camion-benne
 - > **Éric CHEVILLOT**, éboueur / remplacement chauffeur
- EQUIPAGE 7 (collecte mini-benne)**
 - > **Franck BILLARD**, chauffeur camion-benne
 - > **Patrice SINAN**, éboueur / remplacement chauffeur
 - > **Christopher HUGONNET**, éboueur / remplacement chauffeur
- EQUIPAGE 8 (collecte sélective)**
 - > **Dominique DULUYE**, chauffeur camion-benne
 - > **Loïc PORTE**, éboueur agent de collecte
 - > **Danes HUMBERT**, éboueur agent de collecte
- EQUIPE VOLANTE (remplaçants)**
 - > **Nicolas BAUDRY**, éboueur agent de collecte
 - > **Thibaut JAUNET**, éboueur/chauffeur/mécanicien
- BALAYEUSE AUTOMATIQUE DE VOIRIE**
 - > **Gaëtan RONGET**, chauffeur balayeuse
- QUAI DE DÉCHARGEMENT ET DE TRANSFERT**
 - > **Pierre-Adrien CAGNIN**, agent de quai de transfert
 - > **Gilles MONNET**, agent de nettoyage du site

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siège de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Services administratifs et économiques et une partie des services techniques.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maisons des entreprises - LAB - Living lab - Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambronay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ Les offices de tourisme

En 2020, l'office de tourisme est présent à Pérouges au sein d'un bureau d'information touristique permanent et ouvert à l'année. Il a toutefois fait l'objet de fermetures au public lors des périodes de confinement. En parallèle, l'office de tourisme effectue des accueils mobiles lors d'événements sur le territoire et développe des relais d'informations touristiques.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances - délibérations - registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec les services préfectoraux

Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires (délibérations, BP, CA, DM, arrêtés, contrats).

→ Avec les services du comptable public

Dématérialisation comptable et signature électronique

→ Concernant la Commande publique

Dématérialisation des marchés publics.

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS



← Une présence sur les réseaux sociaux

↓ Magazine d'information «Plaine Ainfo». Impression en 32 400 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page Facebook
2 634
abonnés



Un compte twitter
366
abonnés



Un compte Instagram
560
abonnés

LA MUTUALISATION



Intranet :
élus et secrétaires de Mairie



Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes :
via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)



Réunion des secrétaires de mairie
échanges d'information, actualité...



Conférences à destination des maires



LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

En 2020, la Communauté de communes dispose de 3 budgets, à savoir :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à plus de **65,6 millions d'€** réparties de la façon suivante :

- Plus de 16,3 millions d'€ en investissement,
- Plus de 49,2 millions d'€ en fonctionnement.

Les dépenses globales (dépenses réelles + dépenses d'ordres) s'élèvent quant à elles à plus de 87 millions d'€.

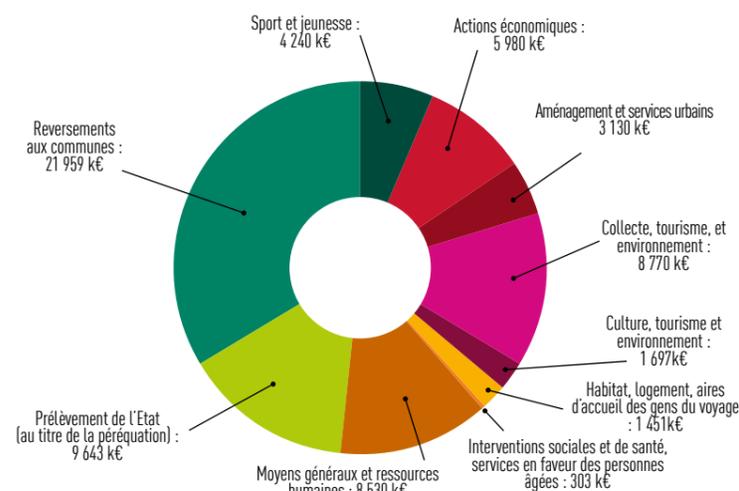
Point à relever :

Comme en 2019, la CCPA a reversé plus de **22 millions d'€** aux 53 communes membres sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13,3 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,3 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire) : 2,5 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des transport élèves à la piscine : plus de 75 000 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,6 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).

Détails des dépenses par thématiques



Une augmentation de 25% des dépenses liées aux moyens généraux et ressources par rapport à l'année dernière due en grande partie à la poursuite de la rénovation du Château de Chazey-sur-Ain (plus de 1 200 k€) ainsi que des dépenses liées à la crise de Covid notamment la commande de masque.

Une augmentation de plus de 42% des dépenses liées à l'action économique du poste « actions économiques » par rapport à l'année dernière. Cette augmentation s'explique par les différents dispositifs financiers pour soutenir les entreprises (voir partie développement économique).

Une très forte augmentation des dépenses liées aux aménagements et services urbains (+115%) par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est liée à la création d'une nouvelle piste cyclable entre les communes de Loyettes et de Saint-Vulbas.

Enfin, une forte augmentation des dépenses liées au sport et à la jeunesse (+148%) qui est liée à la fin de la construction du gymnase du Lycée de l'Ain Plaine de l'Ain.

FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à plus de **65 millions d'€** (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 8,65 millions d'€ en investissement,
- 56,35 millions d'€ en fonctionnement.

Malgré le contexte local, les recettes sont en augmentation par rapport à l'année dernière (+4,57 %). Cette augmentation est due en partie à la souscription d'un emprunt supplémentaire de 4 millions d'€.

Cet emprunt a servi notamment à financer en partie :

- Le gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain : 1 500 000 €,
- Les travaux de rénovation du Château de Chazey-sur-Ain : 1 300 000 €,
- La construction d'une piste cyclable entre Loyettes et Saint-Vulbas : 1 200 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est stable par rapport à 2019, elle s'établit à **3 064 333 €**.

Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation,
- La dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation est une dotation en baisse depuis plusieurs années.

La dotation d'intercommunalité était en baisse jusqu'en 2017, puis était devenue nulle en 2018. La loi de finances 2019 est venue modifier les règles d'attribution en ajoutant notamment le fait qu'une intercommunalité ne pouvait avoir une dotation d'intercommunalité inférieure à 5 € par habitant. L'augmentation de DGF provient alors de cet ajout dans la loi de finances.

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2020, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais a un peu augmenté pour la fiscalité dite économique. Ils s'établissent de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) : 6,30 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 0 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,33% (très légère augmentation du taux à 0,16%)

Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France. Avec un taux de CFE de 19.33%, la CCPA a le deuxième taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes. Quant au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il reste encore cette année à 0%.

→ **Concernant la fiscalité ménage** : elle représente plus de **15,46 millions d'€** de recettes pour la CCPA et correspond principalement au produit de la TH (6,91 millions d'€), de la TFnB (117 k€), de la Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (463 k€) et de la TiEOM (7,97 millions d'€),

→ **Concernant la fiscalité entreprise** : elle représente plus de **33,34 millions d'€** de recettes pour la CCPA qui correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCUM, IFER).

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets. Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

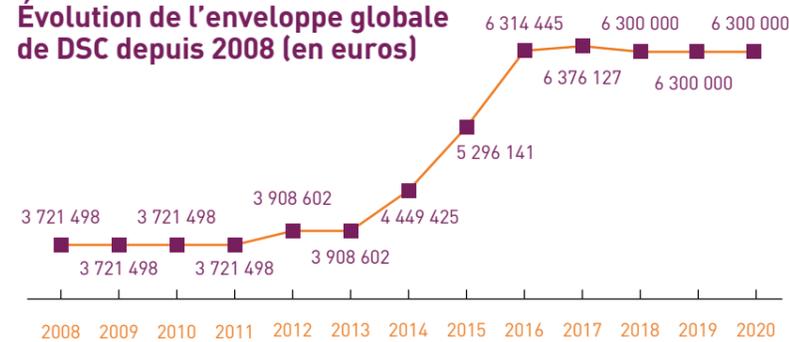
- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- D'un fonds de concours généralistes aux communes,
- Des fonds de concours thématiques :
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération
- Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat

A travers cette politique de reversement la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Focus sur la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** et les différents fonds de concours : Depuis son instauration, la DSC a régulièrement augmenté mais depuis le 1^{er} janvier 2018, il a été fait le choix de figer l'enveloppe globale à 6 300 000 d'€.

Cette dotation permet aux communes de financer une partie de leur fonctionnement. La loi de finances a permis de figer le montant de la DSC compte tenu de l'année électorale qui s'est tenue. Les montants 2020 sont donc les mêmes qu'en 2019 et se répartissent de la façon suivante :

Évolution de l'enveloppe globale de DSC depuis 2008 (en euros)



Communes	Montant en €	Communes	Montant en €
Abergement de Varey (L')	52 141	Meximieux	591 351
Ambérieu-en-Bugey	986 473	Montagnieu	57 164
Ambronay	183 177	Montellier (Le)	49 822
Ambutrix	47 956	Nivollet-Montgriffon	24 825
Arandas	31 800	Oncieu	23 420
Argis	49 917	Ordonnaz	32 875
Benonces	40 433	Pérourges	103 311
Bettant	69 828	Rignieux-le-Franc	91 367
Blyes	65 705	Saint-Denis-en-Bugey	132 243
Bourg-Saint-Christophe	102 903	Saint-Jean-de-Niost	78 284
Briord	96 295	Saint-Maurice-de-Gourdans	59 989
Chaley	22 587	Saint-Maurice-de-Rémens	94 888
Charnoz-sur-Ain	75 602	Sainte-Julie	146 010
Château-Gaillard	129 424	Saint-Eloi	84 357
Chazey-sur-Ain	102 694	Saint-Rambert-en-Bugey	156 770
Cleyzieu	34 842	Saint-Sorlin-en-Bugey	69 060
Conand	34 134	Saint-Vulbas	343 763
Douvres	69 038	Sault-Brénaz	106 536
Faramans	74 474	Seillonnaz	39 003
Innimond	32 527	Serrières-de-Briord	112 823
Joyeux	67 210	Souclin	52 353
Lagnieu	560 223	Tenay	70 249
Leyment	96 268	Torcieu	42 988
Lhuis	91 099	Vaux-en-Bugey	75 087
Lompnas	36 394	Villebois	77 868
Loyettes	174 466	Villieu-Loyes-Mollon	224 364
Marchamp	31 620	TOTAL	6 300 000

→ **Fonds de concours généralistes aux communes**

Le fonds de concours généralistes aux communes, mis en place en 2011, a pour objectif d'encourager l'investissement local dans une période de crise économique pour les communes. Ils permettent alors le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local.

Les communes sont libres d'utiliser le fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

Pour 2020, chaque commune a disposé d'un potentiel financier variable destiné à financer des travaux d'investissement (voirie, travaux de rénovation, travaux dans les écoles...). Il s'agit d'une nouvelle phase (4^{ème} génération) pour la période 2018-2020 pour un montant total annuel estimé à **2 250 000 € soit 6 750 000 € sur la période concernée.**

Fonds de concours généralistes	
Nombre de dossiers instruits en 2020	27 (46 en 2019)
Montant total des travaux	9 523 k€
Montant des fonds de concours	1 439 k€

→ **Fonds de concours pistes cyclables**

La Communauté de communes a décidé de verser un fonds de concours pour tous les projets cyclables des communes réalisés à l'intérieur des agglomérations. Ce fonds de concours représente 50 % du coût H.T. des travaux en lien avec une liaison cyclable. En 2020, la commune de Blyes a ainsi bénéficié de cette aide.

→ **Fonds de concours spécialisé petit patrimoine**

Depuis 2019, la CCPA a instauré les fonds de concours petit patrimoine. Ils sont destinés à financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours généralistes	
Nombre de dossiers instruits en 2020	7 (1 en 2019)
Montant total des travaux	90 k€
Montant des fonds de concours	21,7 k€



→ Réfection de la façade de l'église de Montgriffon

03

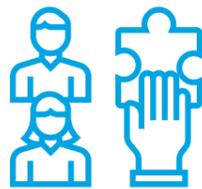
LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes en 2020. Les 9 autres communes restantes continuent d'être instruites par les services de l'État

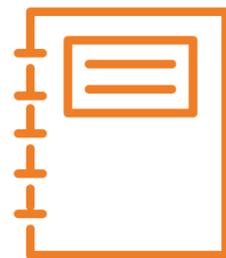
(Arandas, Bénonces, Chalet, Conand, Innimond, Manchanp, Oncieu et Seillonnaz). En 2020, le service ADS a instruit 1353 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnel). En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme.



Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables génératrices de taxes, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme opérationnels

1 353
dossiers instruits
en 2020



Assistance juridique

pour les élus sur leurs questions d'urbanisme et le suivi des recours



Service gratuit



Une équipe

composée d'une responsable de service et quatre instructeurs



Accueil du public sur rendez-vous

directement en mairie avec les élus et les pétitionnaires.



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire
01 500 Ambérieu-en-Bugey
Service ouvert uniquement aux élus et leur personnel municipal

Dossiers instruits par le service ADS en 2020

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PC et PCmi (permis de construire)	PA et DP-lot (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	8	48	83	3	10	152
Ambronay	8	3	23	2	0	36
Ambutrix	1	6	8	0	0	15
Argis	0	3	0	0	0	3
Bettant	0	2	4	0	0	6
Blyes	2	17	28	0	0	47
Bourg-Saint-Christophe	1	31	20	2	0	54
Briord	4	8	13	1	0	26
Charnoz-sur-Ain	0	9	25	4	0	38
Château-Gaillard	2	36	29	0	0	67
Chazey-sur-Ain	2	8	21	3	0	34
Cleyzieu	0	0	2	0	0	2
Douvres	2	5	10	0	0	17
Faramans	3	11	15	1	0	30
Joyeux	0	2	2	0	0	4
L'Abergement-de-Varey	1	3	4	0	0	8
Lagnieu	15	2	42	6	2	67
Le Montellier	0	4	10	0	0	14
Leyment	2	15	5	0	0	22
Lhuis	0	4	8	0	2	14
Lompnas	0	1	3	0	0	4
Loyettes	4	26	41	6	0	77
Montagnieu	4	8	8	2	0	22
Ordonnaz	0	0	0	0	0	0
Pérouges	0	9	21	3	1	34
Rignieux-le-Franc	0	12	13	1	2	28
Saint-Denis-en-Bugey	4	19	12	0	0	35
Saint-Eloi	0	6	7	0	0	13
Saint-Jean-de-Niost	1	16	35	1	0	53
Saint-Maurice-de-Gourdans	5	31	44	2	1	83
Saint-Maurice-de-Remens	0	3	9	1	0	13
Saint-Rambert-en-Bugey	1	9	8	0	1	19
Saint-Sorlin-en-Bugey	1	0	17	0	0	18
Saint-Vulbas	0	7	33	2	0	42
Sainte Julie	3	7	14	4	0	28
Sault-Brenaz	0	4	10	2	0	16
Serrières-de-Briord	0	5	8	0	0	13
Souclin	2	3	12	0	0	17
Tenay	0	3	5	0	1	9
Torcieu	1	8	8	1	1	19
Vaux-en-Bugey	3	13	11	0	0	27
Villebois	7	11	15	1	0	34
Villieu-Loyes-Mollon	2	37	44	10	0	93
TOTAL	89	455	730	58	21	1353

2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA

→ Mise en œuvre du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) BUCOPA (Bugey Côtière Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises... Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).

→ Activité du SCoT

La crise sanitaire et les échéances électorales du printemps ont impacté l'activité du syndicat mixte BUCOPA en cette année 2020. En effet, l'activité des collectivités locales a été fortement bouleversée par la longue période de confinement, puis la traditionnelle pause électorale qui s'est prolongée avec le report du second tour des élections municipales en juin. Aussi, les exécutifs intercommunaux n'ont pu se réunir qu'à l'été et le syndicat mixte BUCOPA n'a pu installer ses nouvelles instances que le 22 septembre 2020. Cependant, la continuité des services et des activités a été assurée en particulier dans les champs suivants :

• La poursuite du partenariat avec le CAUE dans le cadre des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.

L'objectif est la mise en œuvre des recommandations contenues dans ces cahiers au travers d'un accompagnement des communes et communautés de communes à plusieurs niveaux :

- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des

cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment ;

- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

• Le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux

Le chef de projet a ainsi participé à de nombreuses réunions dans les communes qui sont en cours de révision de leur PLU. Ces réunions avec les Personnes Publiques Associées sont importantes car elles permettent notamment de « déminer » en amont les éventuels points d'incompatibilité entre le projet communal et le SCoT et d'apporter du conseil en matière réglementaire sur des opérations d'aménagement et d'urbanisme. Ce travail partenarial aux différentes phases clés du projet de PLU a pour objectif de trouver des solutions concrètes et adaptées aux éventuels problèmes posés.

• L'Inter-SCoT de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

La communauté technique de l'Inter-Scot a poursuivi ses travaux avec le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne autour de plusieurs chantiers, programmés avec les présidents des SCoT. Parmi ceux-ci, les enjeux du zéro artificialisation nette ont fait l'objet de travaux en commun. En effet, l'année 2020 a été marquée par de nombreux débats à l'échelle nationale sur le « Zéro artificialisation Nette », objectif que le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite atteindre à horizon 2040. Il s'agissait donc pour l'Inter-SCoT et ses partenaires (notamment l'État représenté par la DDT69) de conduire une expertise sur l'application de cet objectif à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne. Les agences d'urbanisme ont ainsi organisé cette réflexion multi partenariale autour de plusieurs approches : un décryptage des notions sous-tendues par le « ZAN » ; la mise en perspective de cet objectif avec les dynamiques locales (rétrospective des politiques de sobriété foncière, typologies de territoire, trajectoires de consommation de chaque SCoT), l'identification de leviers

permettant d'atteindre cet objectif, ou encore l'appréhension des impacts sociaux, environnementaux et économiques de cet objectif. Ces travaux exploratoires se poursuivront en 2021.

 **POUR ALLER PLUS LOIN**
et retrouver toutes les informations relatives au SCoT : www.bucopa.fr



3. L'Établissement Public Foncier (EPF)

En 2020, l'établissement s'est porté acquéreur pour 6 opérations situées sur le territoire de la CCPA, pour un volume financier de 1 102 000 €. 3 acquisitions concernaient des projets de logements et 3 des projets d'équipements publics. Une démolition a aussi été réalisée en 2020.

4. Les actions en faveur du développement de la mobilité

→ Les boucles locales

Les pistes cyclables, développement des liaisons

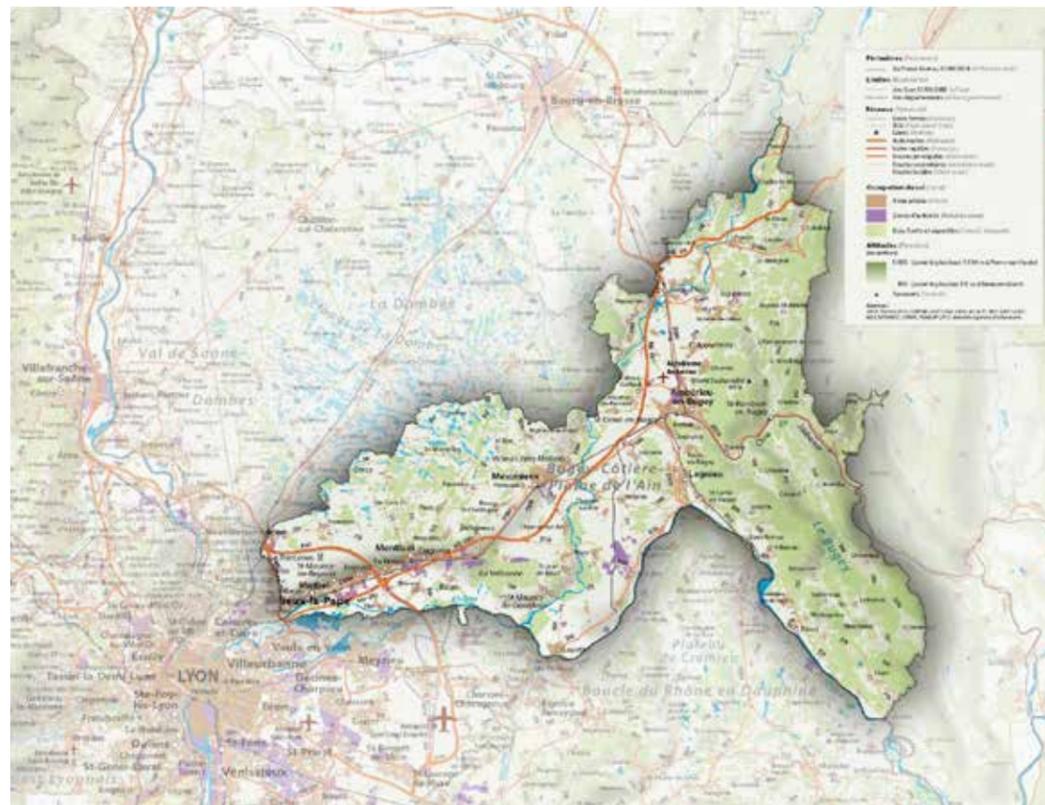
La CCPA réalise sous sa propre maîtrise d'ouvrage des aménagements d'itinéraires cyclables reliant les communes du territoire. Sur la base d'un schéma directeur qui donne les priorités d'action pour le mandat, elle met en œuvre des pistes cyclables ou voies vertes dans un souci de confort et de sécurité du cycliste. Aujourd'hui, plusieurs pistes cyclables sont déjà réalisées :

- Douvres / Ambérieu-en-Bugey : 2 km
- Sault-Brénaz / Lagnieu : 5,5 km
- Villebois : 650 m
- Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : 1,4 km
- Ambérieu-en-Bugey / Château-Gaillard : 1,8 km
- Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : 1,7 km

→ Projet de Diffuseur sur l'A42

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain avait, avec l'appui de la Région, du Département de l'Ain, du Parc Industriel et d'APRR, sollicité l'État pour étudier l'opportunité d'un diffuseur autoroutier entre ceux de Pérouges et de Château-Gaillard distants de près de 20 km (contre environ 7 km avant et après). Ce diffuseur aurait plusieurs avantages :

- En desservant plus finement le territoire, il soulagerait le diffuseur de Pérouges qui connaît des saturations significatives aux heures de fortes affluences ;



Participation de la CCPA à l'acquisition de

109 vélos électriques et

2 trottinettes électriques

28 k€ Montant global des aides

- Il permettrait aux Poids Lourds d'éviter la traversée Nord-Sud d'Ambérieu-en-Bugey et de diminuer la pression de trafic sur la RD 1084 ;
 - Il offrirait une nouvelle « porte de sortie » au PIPA et à la Centrale EDF ;
 - Il participerait à l'instauration de nouvelles formes de mobilité dans la mesure où les échangeurs autoroutiers constituent des préfigurations naturelles de hubs de mobilité (parking de covoiturage, lieux de ramassage...)
 - Il permettrait à nos projets structurants un véritable décollage économique, Maison du Petit Prince en tête ;
 - Il permettrait de faciliter le développement des environs de Lagnieu.
- L'État a accepté le lancement d'une étude d'opportunité pour ce diffuseur et la Communauté de communes a voté en septembre 2019 la participation au financement d'une telle étude. Nous devrions connaître ses résultats en début d'année 2021.



© Clement Chaudot

- Développer les modes doux de déplacements : l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques :

Depuis 2019, l'aide de la CCPA à l'acquisition d'un VAE, initialement accordée aux habitants du territoire utilisant le train pour se rendre à leur lieu de travail, s'est étendue aux personnes travaillant à moins de 15km de leur domicile. Pour les usagers du TER, elle est aussi accordée aux utilisateurs de la trottinette électrique.

- Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé deux parkings de covoiturage aux sorties d'autoroute afin de développer ce mode de déplacement.

- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et 2 bornes électriques

Des projets de parking de covoiturage sont en cours et 2021 verra la naissance d'un parking sur Saint-Sorlin, à la jonction entre Lagnieu et l'Isère, et un parking réservé aux covoitureurs en face de la gare d'Ambérieu-en-Bugey.

- Covoiturage MOV 'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieu-en-Bugey et les communications de la CCPA.

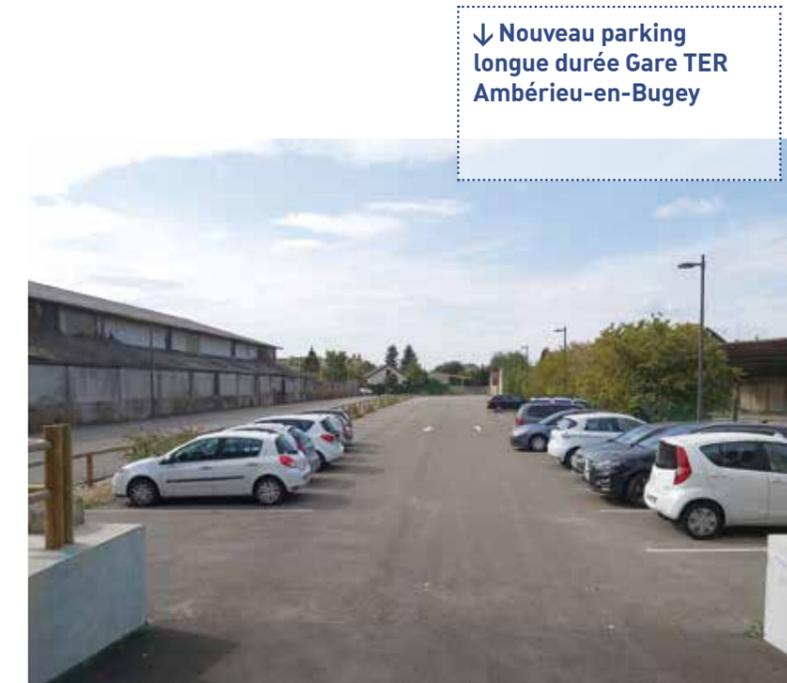
i UNE COMMUNAUTÉ « PLAINE DE L'AIN » A ÉTÉ CRÉÉE, REJOIGNEZ-LA SUR <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/communautes/covoiturations/plaine-de-l-ain> 1800 membres sont inscrits sous la communauté "Plaine de l'Ain"

- Développer l'intermodalité des déplacements

La Communauté de communes favorise aussi le rabattement des voitures vers les gares. Ainsi, deux parkings, l'un de 157, l'autre de 212 places, ont été créés en gare de Meximieux en 2018. Sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey : en 2019, et pour accompagner les modifications de règles de stationnement dans le quartier, la CCPA a aménagé un nouveau parking de 138 places ouvert en juillet 2019. Son extension de 80 places sera opérationnelle en 2021 avec un accès possible par carte OURA et gratuit. Les études et l'acquisition du foncier sont en cours pour un parking de 70 places réservées au covoiturage des usagers du TER. Ces aménagements ainsi que le réaménagement complet du parking de la gare remplaceront à terme les parkings provisoires actuels.

- Un projet de pôle d'échanges multimodal à Ambérieu-en-Bugey

Le bureau d'études en charge des études de requalification du parvis de la gare, de la gare routière et d'une partie de l'avenue Sarraill a été sélectionné. Le maître mot est de laisser une place plus importante aux alternatives à la voiture individuelle : modes doux, covoiturage et une plus grande place au végétal pour limiter les îlots de chaleur.



↓ Nouveau parking longue durée Gare TER Ambérieu-en-Bugey



↑ Hub de mobilité en gare d'Ambérieu-en-Bugey



→ Covoiturage Covoit'ici

En 2019, la CCPA a initié un projet multi-partenarial pour mettre en place 4 lignes de covoiturage spontané. Le service est ouvert aux conducteurs depuis février 2020 et aux passagers depuis le 7 septembre 2020. Le contexte sanitaire n'a pas été favorable à ce projet qui s'est vu fortement ralenti, les animations ont été rendues plus difficile à mettre en œuvre et les usagers moins nombreux que prévu mais la dynamique s'installe tout de même.

Les lignes sont équipées de panneaux lumineux à message variable sur les arrêts et en pré-signalisation pour informer les conducteurs quand un passager est en attente. Le passager est suivi par une assistance téléphonique qui l'accompagne et garantit que le trajet pourra avoir lieu. Une application permet aux conducteurs d'être informés en temps réel des passagers en attente. Sur les horaires de pointe, ils sont indemnisés, même s'il n'y a pas de passager à l'arrêt, pour se géolocaliser en temps réel et ainsi fiabiliser le service.

Ce projet est mené dans le cadre de Pendaura+, programme de valorisation des certificats d'économies d'énergie piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement. Il bénéficie également de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État.

→ Faciliter l'intermodalité grâce aux hubs de mobilité et à la plateforme dédiée

Depuis mars 2020, 3 hubs de mobilité ont été installés par la CCPA sur le territoire : en gare de Meximieux Pérouges, en gare d'Ambérieu-en-Bugey et sur le PIPA. Un 4^{ème} hub a été installé à la Centrale EDF de Bugey.



Ces structures autonomes en énergie grâce à des panneaux solaires offrent un espace d'attente et d'information sur les mobilités. Ils sont positionnés aux terminus des lignes Covoit'ici afin de faire office d'arrêt et passerelle d'un mode à l'autre (train vers covoiturage, covoiturage vers vélo...).

Une tablette tactile permet de s'informer sur les modes de déplacements disponibles (train, bus et autres). Il y a également la possibilité de réserver son covoiturage et son vélo (au PIPA) et de déposer ses affaires dans une consigne automatique aux hubs des gares (Casebook). Plaine-mobilite.fr, une plateforme web offrant les mêmes services que les hubs ainsi qu'un diagnostic personnalisé et une mise en relation pour du covoiturage vient compléter le dispositif.

Ce programme est également mené dans le cadre de Pendaura +.

→ Semaine européenne de la mobilité 2020

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, du 17 au 22 septembre 2020, la Communauté de communes a mis en place 4 temps forts pour promouvoir les mobilités sous toutes leurs formes :

- **17 septembre** : inauguration du dispositif Plaine Mobilité (lignes de covoiturage, hubs de mobilité et vélos en libre service),
- **18 septembre** : lancement d'une enquête déplacement, distribution du livret mobilité et découverte du VAE pour les déplacements domicile travail à l'échelle d'une zone d'activité économique
- **20 septembre** : animation autour du vélo comme moyen de déplacement de loisir ou de tourisme (ballade à vélo, découverte du VAE, information touristique)
- **22 septembre** : participation au Challenge mobilité Auvergne Rhône-Alpes



↑ Couverture du livret des mobilités

→ Appel à projet national France mobilités - TENMOD

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, est l'un des 26 lauréats de l'appel à projets national French Mobility. Le but est de développer un bouquet de mobilités partagées et adaptées au territoire.

Après l'étude sur l'autopartage en 2018, un livret des mobilités a été réalisé pour informer les habitants et travailleurs des modes de déplacement déjà disponibles sur le territoire. www.cc-plainedelain.fr/fr/s-informer.html

Un modèle prototype des hubs de mobilité a été expérimenté sur le parvis de la gare d'Ambérieu-en-Bugey en 2019.

Projets réalisés avec le soutien technique et financier de l'ADEME.



→ Appel à projet national Vélos et Territoire – ADEME

La Communauté de communes est également lauréate, depuis fin 2019, de l'appel à projet Vélos et Territoires qui vise à améliorer la part modale du vélos par différentes actions en privilégiant le public non pratiquant via un soutien technique et financier.

Dans ce cadre, des vélos à assistances électriques sont disponibles en libre service depuis juillet 2020. Il y a 2 stations de 7 vélos sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les vélos peuvent être empruntés pour 15h maximum et doivent revenir à leur station de départ.

La révision du schéma cyclable est prévue en 2021. Ainsi que d'autres actions autour du vélos.



5. La politique de la ville / Rénovation urbaine



- Quartier Prioritaire Politique de la Ville et Contrat de Ville

La Politique de la Ville consiste à cibler des territoires dits prioritaires qui concentrent des difficultés sociales, urbaines et économiques. Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, depuis juin 2014, un secteur d'Ambérieu-en-Bugey fait partie de cette nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, au même titre que 1300 sites en France. Ce secteur, qui se situe autour de la Gare SNCF, est délimité très précisément.

Il a été appelé « Courbes de l'Albarine ».

Concrètement, la Politique de la Ville consiste à donner plus, là où il y a le plus de difficultés pour rétablir l'égalité. Pour cela, plusieurs partenaires se sont engagés dans des actions concrètes au sein d'un document unique : le contrat de ville.

Ville d'Ambérieu-en-Bugey, Etat et ses services, Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, Pôle Emploi, bailleurs sociaux. Ensemble, ces acteurs ont travaillé et ont renforcé leurs moyens humains et financiers sur les thématiques suivantes : emploi, santé, habitat, transport, prévention de la délinquance, éducation, parentalité, lutte contre l'isolement, commerces, services publics, etc.

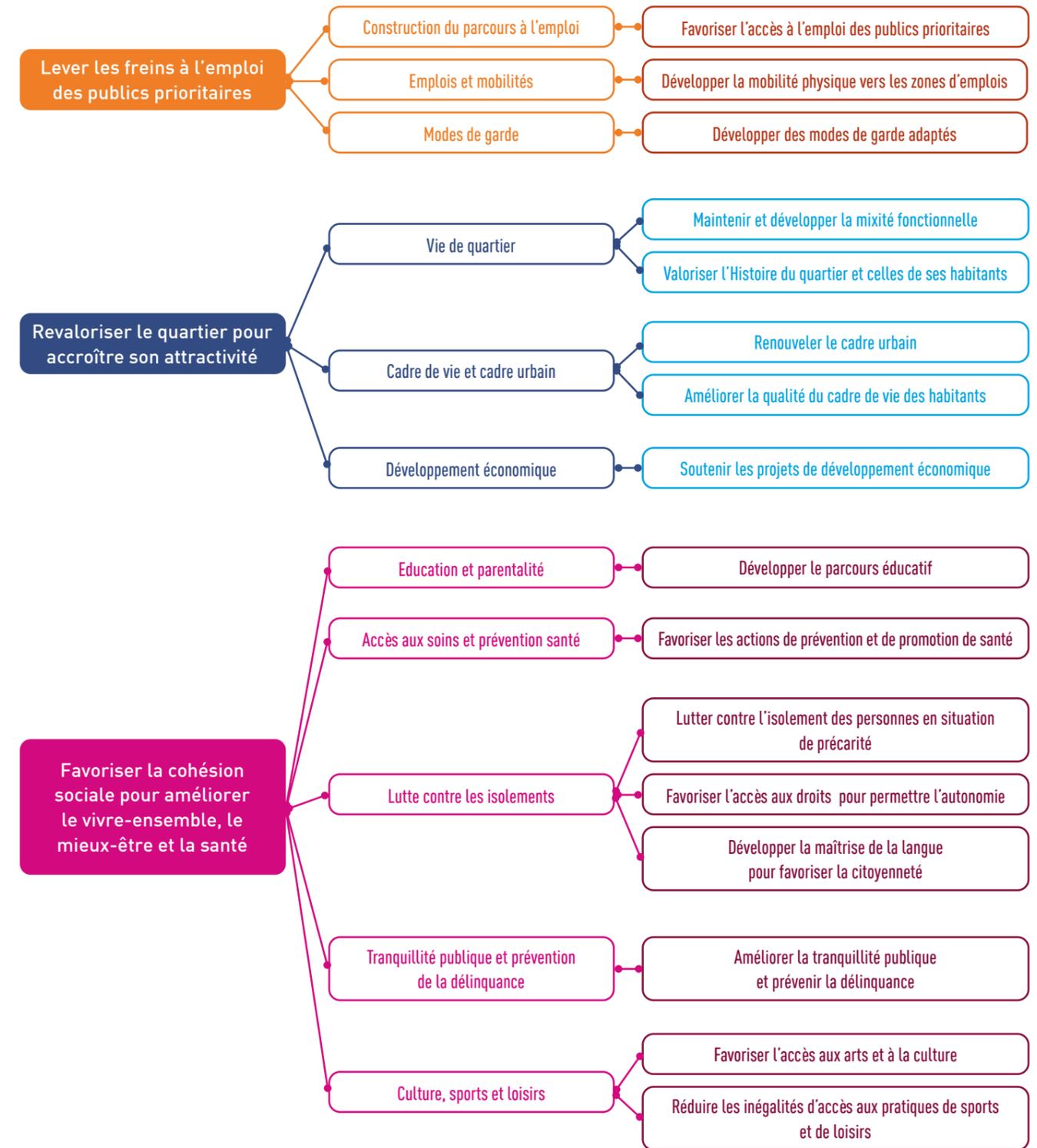
- Appel à projets 2020

Le Contrat de ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la politique de la ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projet. Sur 26 candidatures, 16 projets ont été retenus, dans les domaines suivants : emploi, lutte contre l'isolement, accès aux droits, action jeunesse, culture / sports / loisirs, cadre de vie.

16 projets soutenus, avec le soutien de :



- Rappel des orientations du Contrat de Ville 2015-2022



→ La gestion de la crise sanitaire : priorité à l'éducation

Durant le premier confinement, la priorité a été donnée à l'éducation. Ainsi, en partenariat avec les établissements scolaires, les équipes de la Sauvegarde de l'Enfance et du Centre Social le Lavoisier, des actions ont été mises en place afin d'assurer la continuité de l'enseignement à distance. Des prêts de matériel informatique ou un accès à une imprimante ont permis à de nombreux élèves de poursuivre le suivi des enseignements scolaires. La période estivale fut studieuse elle aussi. En plus des colos apprenantes mises en place par l'État pour permettre de préparer la rentrée, les acteurs associatifs locaux se sont mobilisés pour donner des cours de soutien. Maths, français, anglais, histoire étaient au programme. Bien entendu, des moments plus ludiques furent organisés, il ne fallait pas oublier l'esprit vacances. Plusieurs soirs de l'été, des Terrasses Musicales ont vu le jour dans différents quartiers de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey afin que la vie et les festivités reprennent leurs droits, malgré le protocole sanitaire.

Chantiers éducatifs d'insertion : le premier pas

Trois fois par an depuis 6 ans, 20 jeunes réalisent des chantiers éducatifs d'insertion. Encadrés par la Mission Locale Jeunes, des éducateurs et des professionnels du bâtiment, ces jeunes réalisent un chantier d'intérêt public. Souvent armés de leur premier contrat de travail, c'est dans l'action qu'est abordé leur avenir : reprise de formation ou accès à un premier emploi par exemple. En 2020, les jeunes ont réhabilité les toilettes de l'école Jean Jaurès d'Ambérieu-en-Bugey, peints les décorations de Noël de Bettant, assurés l'entretien du cimetière d'Ambroinay et réalisés de la propreté publique sur différents sites.

↓ Chantier éducatif d'insertion



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

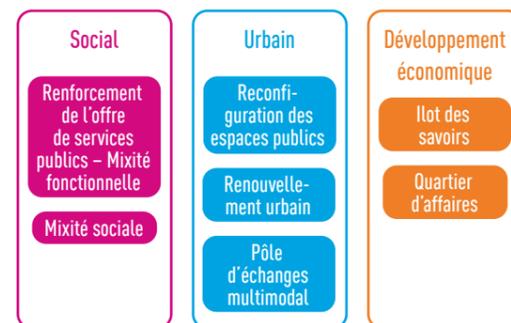
→ Pôle de services Agora – Maison des projets

Le pôle de services Agora, situé en plein cœur du Quartier Prioritaire, permet d'apporter des services à la population. En deux ans, il a rencontré un véritable succès auprès des habitants de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

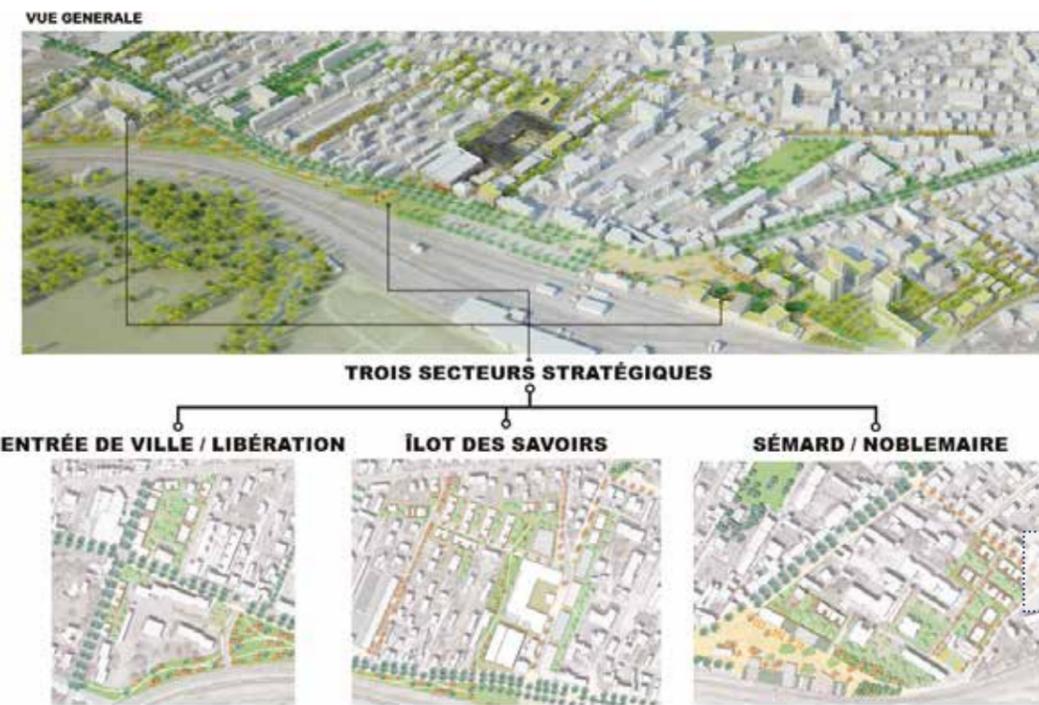
Une candidature a été déposée pour que le pôle de services soit labellisé «France Services» et ainsi étoffer encore davantage l'offre à destination des habitants. En Février 2020, Agora est devenu « Agora France Services ». Cela permet un accès simplifié aux démarches administratives et informatiques. Le pôle regroupe désormais 38 structures partenaires qui assurent des permanences dans les domaines de l'emploi, l'accès aux droits, la solidarité, la mobilité, etc. Deux agents sont présents pour vous accompagner.

→ La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine



Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les per-



sonnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3000 habitants supplémentaire à l'échelle de la ville d'Ambérieu-en-Bugey. Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train,

desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).

Une convention ANRU signée le 15/06/2020, permettra la mise en œuvre des actions définies dans le protocole ANRU lui-même signé en septembre 2016 selon 3 volets :

- **SEMCODA** : Albarine : démolition de 15 logements + résidentialisation de la résidence Albarine (92 logements)
- **DYNACITE** : Noblemaire : résidentialisation de la résidence Noblemaire (132 logements) Dépôt : résidentialisation de la résidence rue du dépôt (40 logements)
- **Ville d'Ambérieu-en-Bugey** : requalification de la place Sémard

Faits opérationnels

- Résidentialisation de la résidence Albarine
- Accompagnement au relogement des 15 ménages situés dans l'immeuble SEMCODA détruit
- Recrutement d'un bureau d'études pour définir les scénarios d'aménagement de la place Sémard (sous maîtrise ouvrage CCPA).

6. Le contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

- Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain 2020

Dans le cadre de la signature du Contrat de ruralité en 2017, pour la période 2017-2020, le territoire bénéficie d'un programme d'actions spécifique, soutenu par l'État.

9 projets d'investissement répartis dans les six thématiques du Contrat de ruralité.

9 M€ d'investissement réalisés par les collectivités locales de la Plaine de l'Ain.

Aides de l'État : **2 218 331 €**

Huit partenaires signataires du Contrat de Ruralité : Conseil départemental de l'Ain, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, CAF de l'Ain, Pôle Emploi, Mu-tualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, l'Éducation Nationale

L'intégration du Contrat de territoire de la Vallée de l'Albarine (2016) dans le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

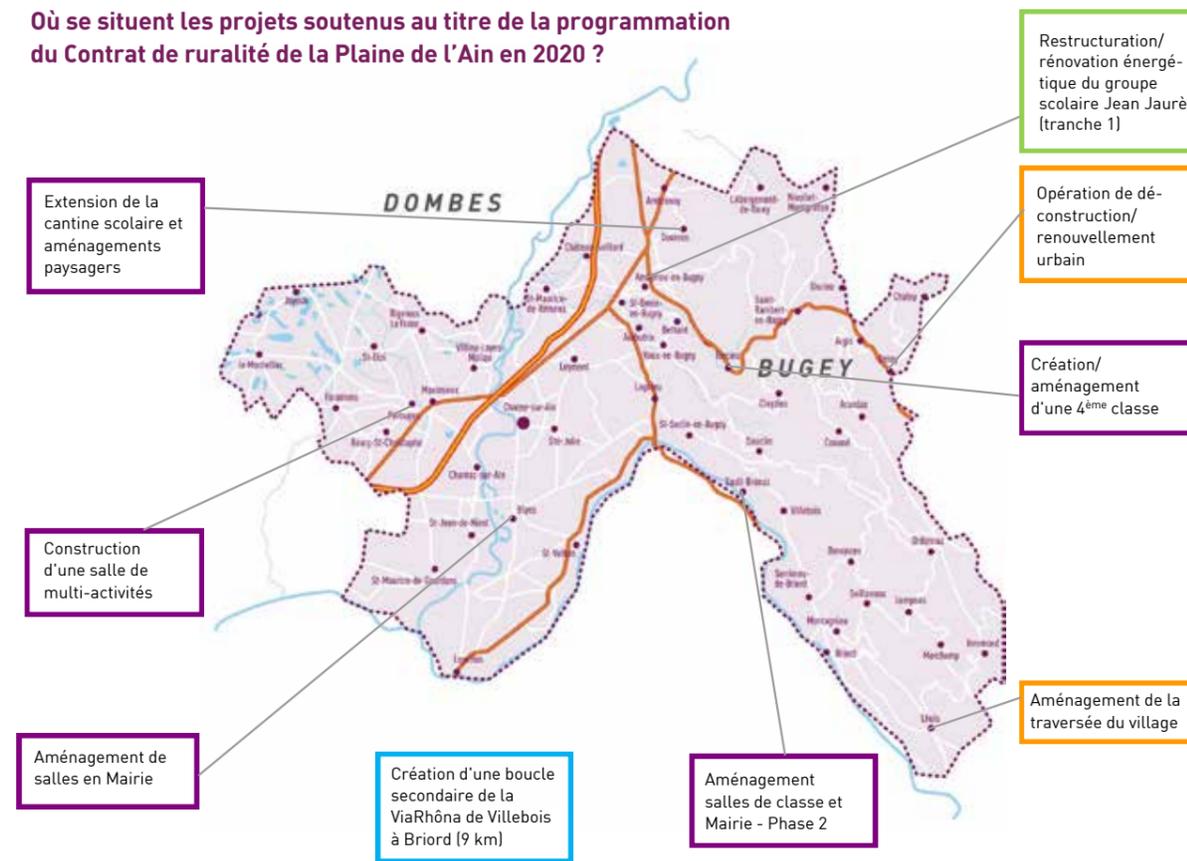
La mobilisation du droit commun des différents opérateurs pour des actions de terrain en direction des publics les plus fragilisés (volet santé, social, formation/emploi, culturel...) Des fonds spécifiques mobilisés par la Communauté de communes de la Plaine pour le soutien d'actions dans les domaines de l'accès aux services et aux soins, de mobilités et de cohésion sociale.

Une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture, signée avec la DRAC et le Conseil départemental de l'Ain et en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes : un projet de création et de parcours artistique «les arts caméléons», avec la coordination artistique du Centre culturel de rencontres d'Ambronay et les interventions artistiques de la Compagnie Arbre Canapas. Un projet territorialisé en particulier sur les communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu-en-Bugey (dans le cadre de la politique de la ville).

« Le projet de territoire : maintenir et conforter les dynamiques du cœur de la Plaine de l'Ain, en y arrimant durablement les secteurs ruraux et le piémont du Bugey »



Où se situent les projets soutenus au titre de la programmation du Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain en 2020 ?



Les 6 thématiques du contrat de ruralité



Accès aux services et aux soins



Revitalisation centre-bourg, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité



Développement de l'attractivité



Mobilités locales et l'accessibilité au territoire



Transition écologique et énergétique



Cohésion sociale

- Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture

Le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain comporte un volet culturel dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans avec la DRAC/le Département de l'Ain/l'Éducation nationale et le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet territorial est priorisé sur les secteurs des communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu-en-Bugey (politique de la ville) afin de développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques des publics éloignés.

L'animation du projet, dénommé « Arts caméléons », a été confiée à l'association Art et Musique d'Ambronay (Centre culturel de rencontre d'Ambronay) qui mobilise une équipe et des moyens professionnels au service du projet. Les publics bénéficiaires sont principalement

les scolaires, les habitants, les associations, les résidents en EHPAD, les centres sociaux... Outre le travail musical, le projet s'est poursuivi avec comme nouvelle discipline la danse. Le projet a souffert du contexte sanitaire mais le maximum a été accompli par les équipes afin de s'adapter à la situation. Ainsi il a été possible de rassembler un public de 225 personnes.

AMBRONAY
CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE



L'HABITAT, LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Programme Local de l'Habitat (PLH)

La CCPA a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) depuis plus d'un an. Il marque la volonté des communes et des acteurs locaux de l'habitat de définir ensemble

un programme d'actions qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et urbains du logement et de son développement.

- Synthèse territoriale des enjeux



Les grands enjeux pour le nouveau PLH :

La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- Assurer la valorisation du parc de logement existant.

Suite au bilan mi-parcours du PLH présenté fin 2016, les objectifs de la Communauté de Communes en matière de production sont revus légèrement à la baisse mais correspondent toujours aux préconisations et objectifs du SCOT.

L'organisation du développement est proposée autour de secteurs géographiques, comprenant des pôles bien équipés en terme de commerces, services publics de proximités, service de santé, ... et des communes rurales.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

- Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

• Pour les bailleurs sociaux :

- Aide complémentaire aux aides à la pierre :
- PLAI : Communes SRU : 5000€ / logement
Autres communes : 4000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3000€ / logement
Autres communes : 2000 € / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU: 3000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1000€ / logement - T2 (hors NPNRU) : 1500€ / logement.

En 2019, 9 bailleurs sociaux ont été subventionnés pour un montant total de 618 000€.

• Pour les propriétaires bailleurs : un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.

• Pour les propriétaires occupants : les aides vont jusqu'à 2500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2000 € pour les très modestes et 1500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

- ADIL

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 7 700 €, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2020 : 1414 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain.

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien. Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique. La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 686.80 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat sont actuellement en cours :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui est en phase opérationnelle depuis juin 2018 pour une durée de 5 ans.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui est un nouveau service d'accompagnement proposé par la CCPA mise en place depuis octobre 2018 et sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la CCPA désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65% du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH

Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2020, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :

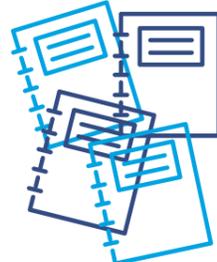
Pour les propriétaires bailleurs

106 842 €
versés pour 10 dossiers



Pour les propriétaires occupants

289 400 €
versés pour 132 dossiers



Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc....).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Plaine de l'Ain Rénov'
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

QUELLES AIDES PUBLIQUES POUR MES TRAVAUX ?

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | **TRAVAUX D'ADAPTABILITÉ**

ALEC01
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain
Propriétaires bailleurs ou occupants ? L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01) répond à vos questions et vous conseille.
☎ 04 74 14 71 46

URBAN/IS
Agg pour un habitat Agée et handicapé
Vous souhaitez réaliser des travaux d'autonomie ou de réhabilitation complète ? Une équipe composée de spécialistes Habitat vous accompagne.
☎ 04 82 91 85 03

WWW.CC-PLAINEDELAIN.FR

Partenaires : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, AIN, URBAN/IS, ALEC01, etc.



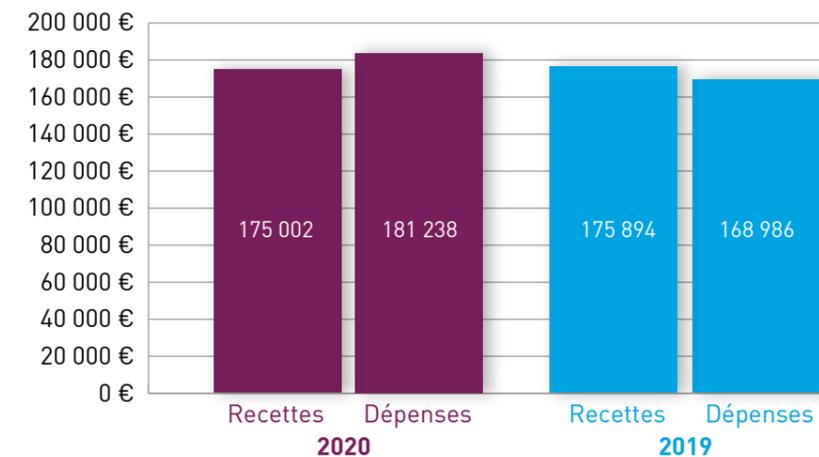
4. Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages

→ Aires d'accueil (Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux)

Le bilan d'occupation

Bilan des ménages 2020			
	Ambérieu-en-Bugey	Meximieux	Lagnieu
Nombre de Familles	74	89	54
Total de personnes	577	529	253
Taux d'occupation	66,68 %	88,84 %	46,95 %

Le bilan financier 2020

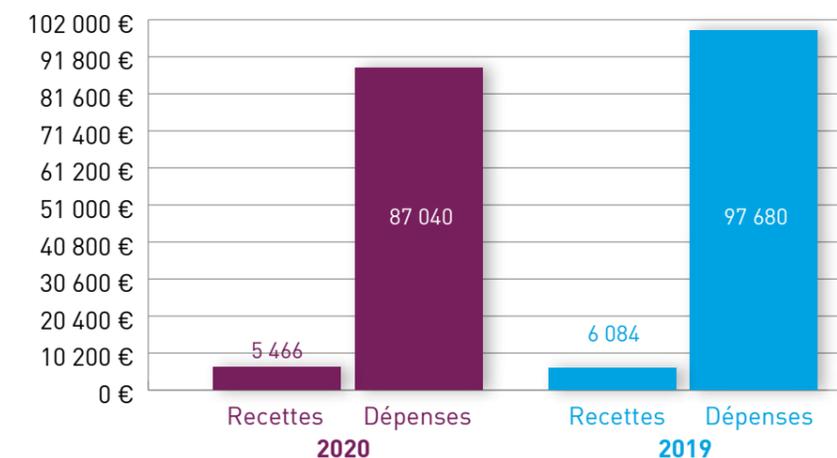


→ Terrain de grand passage d'Ambérieu-en-Bugey

Le bilan des passages

Cette année nous avons accueilli 3 groupes de 25 caravanes en moyenne.

Le bilan financier (fonctionnement)



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



1. Les déchets : collecte, traitement, tri

→ Organisation du service collecte et gestion des déchets

Le service de collecte des ordures ménagères est localisé au centre technique sur la commune de Sainte-Julie. Il compte un responsable des déchèteries et un responsable du service collecte et gestion des déchets. En 2020, le service compte 36 agents répartis comme suit :

- 17 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 8 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte sélective
- 1 mécanicien / référent des interventions techniques sur le site
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 chargé de suivi des prestataires de collecte / assistant de prévention
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 conducteur de balayeuse
- 1 agent de quai de transfert
- 1 agent d'entretien du site et du quai
- 1 agent de suivi des accès déchèteries
- 3 agents d'accueil en déchèteries

→ Statistique des déchets

2020		
	Année	kg / hab / an
Ordures ménagères	14 794	188,4
Collecte sélective	4 197	53,5
Verre	3 090	39,4
Déchèteries	24 024	306,0
TOTAL ANNUEL	46 105	587,3

→ Collecte des ordures ménagères (OM)
Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue :

- en bacs roulants collectés en porte-à-porte par les agents du service collecte,
 - en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société Véolia).
- Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP) la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs roulants collectés en porte-à-porte par un prestataire externe (société BRIOR'D'URES).

Sur l'ensemble du territoire, les bacs roulants sont collectés une fois par semaine, à l'exception de certaines rues des centres-villes de Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Lagnieu et Meximieux qui sont collectées deux fois par semaine.

Collecte des emballages et papiers à recycler (CS)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des emballages et papiers s'effectue :

- en sacs jaunes (ou bacs jaunes pour certains collectifs), collectés tous les quinze jours par les agents du service collecte.
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société Véolia).

Pour les 10 communes de l'ancienne CCRCP, la collecte sélective s'effectue en conteneurs aériens, collectés par la société SME Environnement jusqu'à fin octobre 2020. A partir de novembre 2020, la collecte s'effectue en porte-à-porte (sacs jaunes ou bacs jaunes collectifs) par le prestataire BRIOR'D'URES.



i POUR ALLER PLUS LOIN
www.organom.fr
www.sitom-ni.fr

Collecte du verre

Sur tout le territoire de la CCPA, le verre est collecté à l'aide de conteneurs collectés par des prestataires (BRIOR'D'URES, Guérin, SME Environnement et Véolia). En 2020, 339 conteneurs (aériens ou enterrés) sont répartis sur l'ensemble du territoire. Cela représente un point de collecte du verre pour 232 habitants.

- Traitement des ordures ménagères

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les OMR collectés par les agents du service collecte sont massifiés au quai de transfert de la CCPA, localisé à Sainte-Julie. Ces déchets sont ensuite transférés au site ORGANOM, à La Tienne - Viriat pour y être traités dans une unité de tri mécano-biologique (13 750 tonnes en 2020). Les OMR collectés par BRIOR'D'URES sont vidées à l'usine de valorisation énergétique du SITOM Nord Isère, à Bourgoin-Jallieu (1 036 tonnes en 2020). Au total, 14 786 tonnes ont été traitées en 2020.

Traitement des emballages et papiers à recycler

Les emballages et papiers collectés par les équipes de la CCPA et celles de BRIOR'D'URES sont massifiés au quai de transfert (Sainte-Julie). Ils sont ensuite acheminés en bi-benne de 30 m³ jusqu'au centre de tri TRIVALO 69, à Chassieu (société PAPREC). 3 805 tonnes ont été réceptionnées en 2020. Au centre de tri, les emballages et papiers sont séparés par matériau : carton, briques alimentaires, aluminium, acier, papiers graphiques, plastiques (PET coloré, PET incolore et PEHD). Chaque matériau est ensuite transféré vers l'usine de traitement correspondante où il sera recyclé. Les recettes liées à la vente des matériaux issus du centre de tri se sont élevées à 192 381,72 €, en 2020.

Traitement du verre

Les 3 090 tonnes de verre collectées ont été acheminées vers des verreries pour y être recyclées. Les recettes liées à la vente du verre se sont élevées à 103 040,47 €, en 2020. L'éco-organisme CITEO a versé 573 031,25 € de soutien à la CCPA pour aider au tri et au recyclage des emballages (verre inclus) et papiers à recycler.

- Déchèteries

Sept déchèteries installées sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Lhuis, Meximieux, Villebois et Saint-Rambert-en-Bugey sont à la disposition des habitants pour déposer leurs déchets occasionnels : encombrants, végétaux, cartons, ferrailles, bois, gravats, appareils électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux de type peintures, solvants... (DDS), pneus sans jante, huiles etc. Chaque typologie de déchets est ensuite orientée vers un site de traitement adapté pour y être traité dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Les traitements principaux sont :

Flux	Tonnages 2020	Filière de traitement
Végétaux	5 116	Valorisation matière - compostage
Carton	1 330	Valorisation matière - recyclage
Métaux	1 413	Valorisation matière - recyclage
Bois	1 219	Valorisation matière - recyclage
Déchets mobilier	1 717	Valorisation matière - recyclage
Encombrants	4 000	Valorisation matière - Combustibles solides de récupération
Encombrants	2 017	Stockage
Gravats	5 162	Valorisation matière - remblaiement
Plâtre	656	Valorisation matière - recyclage
PVC	49	Valorisation matière - recyclage
Batteries	32	Valorisation matière - recyclage
Pneus	156	Valorisation matière - réutilisation
DEEE	820	Valorisation matière - recyclage
DDS	149	Valorisation matière et énergétique
Textiles	63	Valorisation matière - recyclage
Huile végétale	9	Valorisation matière - régénération
Huile minérale	45	Valorisation matière - régénération
Amiante	59	Stockage
Piles	7	Valorisation matière - recyclage
Tubes, lampes	4	Valorisation matière - recyclage



En 2020, 91% des déchets déposés en déchèterie ont été orientés vers la valorisation matière, 0,3 % vers la valorisation énergétique et 8,6% ont été enfouis.

Les recettes liées à la vente du bois et de la ferraille collectés en déchèteries se sont élevées 108 534,30 €. Par ailleurs, les éco-organismes ont versé des soutiens financiers pour participer au tri et à la collecte des déchets de leurs filières respectives :

- 72 655.13 € : Éco-mobilier pour les déchets d'ameublement,
- 58 330.26 € : OCAD3E pour les déchets d'équipement électriques et électroniques,
- 7 856.20 € : ecoDDS pour les déchets spéciaux.

- Compostage

Les particuliers ont également la possibilité de faire leur compost eux-mêmes. Pour cela, la CCPA subventionne à hauteur de 70 % l'achat d'un composteur individuel, d'une dépense éligible maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50€. 123 composteurs ont ainsi été aidés en 2020, pour un montant total de 4 549 €.

2. La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : inciter au tri et à la réduction des déchets

La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part variable incitative est entrée en application au début de l'année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs.

L'objectif de la TIEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion

financière. Elle comporte une part dite « fixe » calculée sur la base de la taxe foncière et une part variable dite « incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année. En 2020 la TIEOM (cotisation ordures ménagères) sur la feuille de taxe foncière des propriétés bâties a cumulé deux montants :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multipliée par le taux commun de 5,42 %.
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté.

- Les tarifs de la levée des bacs

Ces tarifs sont appliqués sur les collectes effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019 et seront susceptibles d'évoluer pour les collectes effectuées en 2020.

Volume du bac	Tarif d'une collecte
80 litres (ce bac n'est plus disponible)	3,50€
140 litres	4,30 €
180 litres	4,83 €
240 litres	5,63 €
360 litres	7,23 €
660 litres	11,23 €
770 litres	12,70 €
1 rouleau 25 sacs de 50 litres*	77,00 € (3,09 € par sac)
1 passage au conteneur enterré**	1,07 €

* Sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage (soit 2,95 € le sac)
 ** Ce système concerne uniquement les habitants équipés de badges d'accès aux conteneurs enterrés.

Pour 2020, l'ensemble des déchèteries a accueilli
230 122 passages
 comprenant 11 726 professionnels.



3. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable



La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRT-gaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADÉMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, ont signé en 2019 un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation d'une large gamme de déchets résiduels, présents sur un territoire, non valorisés par ailleurs (bois en fin de vie, déchets plastiques, encombrants de déchetterie, résidus agricoles, autres déchets non recyclables et non méthanisables, etc.) en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Ce projet a vu plusieurs évolutions intéressantes durant l'année 2020 : la confirmation que la majorité de nos encombrants peuvent être gazéifiés par le procédé envisagé et que la méthanation biologique (transformation par un consortium de bactéries de différents gaz issus de la gazéification en méthane) offre des taux de conversion encourageants. L'année 2020 a néanmoins été marquée par des difficultés d'accès aux installations en raison des contraintes sanitaires. Les campagnes d'essai ont été ralenties mais ce projet de R&D reste sur les rails pour aboutir à des résultats prometteurs en fin 2022.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.provademse.com
→ Rubrique «Nos actualités» → article «PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable»

POUR EN VOIR UN PEU PLUS
<https://youtu.be/6y9DA0q0d5o>



4. La Rênoverie

L'activité de recyclerie consiste à récupérer les objets déposés par les habitants du territoire, au local ou spécifiquement sur les déchèteries intercommunales, en vue de leur valorisation par réemploi.

Cette action est rendue possible après l'acquisition par la CCPA en 2019 d'un local et d'un terrain situés avenue de la libération à Ambérieu-en-Bugey, où l'association la Rênoverie a ainsi pu développer son activité. L'inauguration du site le 17 janvier 2020 a ainsi marqué le lancement de ce nouveau dispositif sur le territoire.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.larenoverie.fr
85 Av. de la Libération, 01500 Ambérieu-en-Bugey



L'ENVIRONNEMENT, LA GEMAPI ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. L'environnement, les espaces naturels et les paysages

- La surveillance des berges de l'Ain

L'ONF continue d'exercer sa mission, confiée depuis 2005 par la CCPA, de surveillance des plans d'eau en veillant à la propreté et palliant les dégradations. En 2020, ce sont 18 journées de surveillances qui ont eu lieu. Ces journées de surveillance ont été d'autant plus nécessaires en raison de la forte hausse de fréquentation à la suite du déconfinement.

- L'enlèvement des épaves

Enlèvement des épaves : une convention tripartite engageant le Conseil départemental, la Communauté de communes et le GIE «EPAV'SERVICE» pour l'organisation et le financement de l'évacuation et de la destruction des épaves automobiles. En 2020, 58 véhicules ont été évacués.

2. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Une nouvelle compétence d'intérêt général

Depuis, le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI. Avec 8 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou



← L'Ain

© Jérôme Chabanne

installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

i POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A
www.bassevalleedelain.com

3. Le développement durable : PCAET et qualité de l'air



→ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCPA a été approuvé fin 2020.

Le PCAET est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il comprend quatre éléments : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. Ce projet comporte 5 axes stratégiques sur lesquels agir :

- Mobilité durable
- Rénovation énergétique
- Économie circulaire
- Énergie locale
- Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement

→ Qualité de l'air

La CCPA adhère à l'association ATMO et participe au comité Ain-Rhône-Isère. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle organise des campagnes de mesure et cartographie la qualité de l'air sur le territoire. Leurs données et recommandations ont permis d'alimenter le PCAET.

i POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE SITE www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

→ L'action Box-Climat Eau Energie

L'action, portée par la CCPA dans le cadre du PCAET, a pour objectif d'accompagner les foyers, principalement en situation de précarité énergétique, à travers un diagnostic socio-technique qui comprends :

- Une visite de facilitation énergétique qui consiste à comprendre avec l'habitant les modes de consommation et identifier les postes d'économies réalisables pour apporter une réponse sur-mesure en faisant un diagnostic financier (analyse et compréhension de ses factures) technique (état du bâti et des équipements énergétiques) et comportemental (analyse de ses usages)
- Une visite « intervention » : ; Explications et conseils personnalisés sur les usages (éco-gestes) et pose des équipements de la box selon les besoins identifiés lors de la visite sociotechnique (ampoules LED, thermomètres, réducteurs de débits...)
- D'éventuelles orientations et accompagnements des foyers vers des solutions complémentaires (dispositifs, associations...)

L'objectif est d'économiser l'eau, l'énergie et d'améliorer le confort thermique des foyers. En 2020, l'estimation des économies d'énergies réalisées est évaluée à 95 400 kWh (soit la consommation d'environ six foyers), et 1770 m³ d'eau à travers le matériel installé ou les éco-gestes enseignés. Ces économies d'énergie et d'eau représentent 13 406 euros répartis sur les 60 foyers accompagnés.



← Concertation Plan Climat



Mobilité durable



Rénovation et efficacité énergétique



Énergie locale (énergies renouvelables)



Économie circulaire (production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique et préservation de l'environnement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

→ Un territoire très dynamique

Le territoire de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une forte dynamique économique eu égard à sa situation géographique privilégiée.

La CCPA accueille au sein de ses zones d'activités économiques de nombreux «grands comptes» mais bénéficie également d'un tissu dense de TPE/PME. Des filières d'excellence sont présentes sur le territoire (textile technique et fonctionnel, chimie et environnement, mécanique...).

Le secteur industriel constitue une activité structurante de l'économie du territoire.

L'emploi est fortement polarisé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et la centrale nucléaire du Bugey, qui représentent à eux seuls plus de 6000 emplois essentiellement dans l'industrie et la logistique.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey, 3^{ème} ville du département, reste cependant la commune qui compte le plus d'emplois, participant aux fonctions urbaines du territoire et à son rayonnement.

Le niveau de qualification de la population active locale correspond majoritairement à des fonctions d'exécution. Cependant, les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles croissent plus rapidement qu'ailleurs en raison de l'augmentation des entreprises et projets innovants.

1. Aménagement

→ Les Zones d'activités économiques

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et le transfert des ZAE communales, la CCPA dispose de 33 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire pour une surface de 350 ha. En 2020, la commercialisation des zones d'activités économiques de Bachas à Lagnieu et des Granges à Meximieux s'est poursuivie. Celle des Piques à Ambronay a débuté. Ainsi 3 promesses de vente et 6 ventes ont été signées au cours de l'année.

→ Prise en compte de l'environnement, des paysages et de la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités



La prise en compte de l'environnement est aussi présente par le soin apporté à la qualité paysagère des zones, qui est un atout pour favoriser l'accueil d'entreprises en les rendant plus attractives, et un moyen de conserver des espaces verts nombreux et continus. Le règlement des zones impose également un minima d'espaces verts par lot, afin d'infiltrer les eaux pluviales.

↓ ZAE du Bachas (Lagnieu)



33
ZAE



Ventes 2020 :

8
lots



12 973 m²
400 072 €

→ L'actualité 2020 des ZAE
ZAE en Beauvoir (Château Gaillard)



Des négociations ont été engagées en 2020 entre la CCPA et la société OMELCOM pour le rachat du bâtiment industriel qu'elle occupe et le terrain voisin (lot 38).

ZAE des Granges (Meximieux)



• Travaux

Les travaux d'accès et de réseaux se sont poursuivis.

• Commercialisation

Une promesse de vente a été conclue pour le lot 5 et deux actes de ventes ont été signés pour un montant de 92 200 euros HT (lot 15 - bâtiment en copropriété).

ZAE du Bachas (Lagnieu)

• Commercialisation

En 2020, la commercialisation de la ZAE s'est poursuivie. Deux promesses de vente ont été signées (lots 4 et 15). Six lots, représentant 9168m², ont été vendus au profit de quatre entreprises, pour un montant total de 265 872 euros HT (lots 8,9-10,11-12,15).

ZAE des Piques (Ambronay)

• Commercialisation

Un premier lot de 1500m² a été vendu pour un montant de 42 000 euros HT.

→ Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Plus grand parc industriel d'Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) offrent aux entreprises des solutions foncières et immobilières sur près de 1000 ha.

L'année 2020, pourtant très perturbée par la pandémie, n'a pas constitué un coup d'arrêt au développement du PIPA et aux embauches de la part des entreprises implantées (+ 4.9% d'emplois).

Le PIPA en 2020, c'est....

- 6 307 CDI (46% Industrie, 42% logistique)
- 8 019 emplois au total
- 180 entreprises
- 17.3 ha vendus
- 17 implantations et 6 extensions
- 11 départs d'entreprises
- 245 ha encore disponibles
- 8 nouvelles entreprises à la Pépinière PAMPA

POUR ALLER PLUS LOIN
www.plainedelain.fr



→ Immobilier à vocation économique
Bâtiment locatif immobilier

Au 31 décembre 2020, la CCPA compte 6 bâtiments locatifs immobiliers loués à 5 entreprises différentes.

Commune	ZAE	Locataire
Château Gaillard	En Beauvoir	OMELCOM
	La Laya	TNT express
Saint-Rambert-en-Bugey	Moulin à Papier	BCM Bâtiment 1
		BCM Bâtiment 2
		TSM
Lagnieu	Blossieu	Lagnimmo



2. Accompagnement de projets de développement économique

→ Projet de centrales solaires

Les travaux d'aménagement de la centrale solaire de Lagnieu ont débuté à l'automne 2020 pour une mise en service prévue au printemps 2021.

Ce parc, installé sur une ancienne carrière de 3,68 ha, produira 3 360 MWh d'électricité par an, équivalent à la consommation annuelle de 1 540 habitants.

Une campagne de financement participatif a été lancée fin d'année 2020 pour permettre aux habitants de la CCPA d'investir dans cet aménagement de 2.5 million d'euros. L'objectif de collecte de 300 000 euros que s'était fixé EDF renouvelable, a été atteint en seulement un mois. Un deuxième projet de centrale solaire est à l'étude sur la Commune de Sainte Julienne. Il devrait voir le jour en 2022.





→ Transpolis, une activité soutenue dans un contexte sanitaire contraint

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les Communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Cet outillage, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstitue « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. Il propose également des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier. La sécurité reste au cœur de l'offre Transpolis qui propose, à une clientèle majoritairement internationale, des prestations pour la sécurité des infrastructures, la sécurité des véhicules et la sécurité des passagers.

L'année 2020 est la première année complète d'activités dans un contexte de crise sanitaire. Pourtant, Transpolis a su maintenir et promouvoir son activité visible par une forte croissance du chiffre d'affaires (+50%) et une dizaine de recrutements (dont 4 locaux). 2020 a également

été l'année d'obtention de la certification qualité ISO 9001. Les perspectives restent soutenues pour l'année 2021.

i POUR ALLER PLUS LOIN: www.transpolis.fr
POUR EN VOIR PLUS :
<https://youtu.be/yiklMNNdliQ>

→ En face, ACMUTEP sur le reste du Camp des Fromentaux

La CCPA a pour objectif de lancer à côté de TRANSPOLIS et toujours sur l'ancien camp militaire des Fromentaux (Saint-Maurice-de-Rémens), un projet complémentaire : un campus d'entreprises dédié notamment aux mutations de l'espace public (ACMUTEP) et à la mobilité. Il s'agit en particulier d'accompagner Transpolis par une offre d'accueil des entreprises liées à son activité et plus généralement aux problématiques de la ville et de la mobilité.

Pour porter cette offre et ce projet, la Communauté de communes a créé en mai 2019 une Société d'Économie Mixte Locale, Plaine de l'Ain Développement, qui a vocation à piloter les projets d'urbanisation du site des Fromentaux.

La SEM Plaine de l'Ain Développement avait lancé fin 2019, avec plusieurs réseaux régionaux, un concours d'idées autour des sujets de la productivité des espaces urbains moins denses (« et si les lotissements pouvaient servir les villes ? »). Le contexte sanitaire n'a pas permis de faire un événement pour mettre en valeur les propositions faites dans le cadre du concours même si un webinaire dédié a rassemblé plus d'une soixantaine de participants. 8 propositions ont été rendues dont une d'initiative locale avec des protagonistes talentueux proches du Lab01.

Les candidats ont proposé des projets de cités permaculturelles, de zones pavillonnaires complètement repensées, de productions agricoles et de conservation et certains atypiques tournés vers un



IDfriches
Auvergne-Rhône-Alpes



VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, VOUS AVEZ UNE INNOVATION QUI SOMMEILLE DANS UN CARTON, UN PROJET MIS EN PAUSE FAUTE DE TEMPS OU DE MOYENS, LA CCPA VOUS ACCOMPAGNE DANS SA RÉALISATION EN VOUS CONNECTANT À DES COMPÉTENCES ISSUES D'ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE.



retour de la biodiversité. Certaines de ses propositions ont influencé les réflexions sur le développement de la zone mais aussi sur le reste du territoire en particulier nos zones d'activités.

La SEM a également procédé en 2020 aux inventaires écologiques nécessaires à l'urbanisation du site et engagé des premières études sur un projet immobilier qui pourrait se concrétiser d'autant plus facilement que Transpolis connaît un développement inespéré. L'année 2021 sera essentiellement consacrée à la mise au point du premier projet immobilier des fromentaux.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.acmutep.fr/concours-idees-les-bombardes/

3. Services et accompagnement à destination des entreprises

→ Les dispositifs d'aides

Aides à l'innovation

Depuis septembre 2009, la CCPA accompagne ses PME sur la voie de l'innovation dans un partenariat impliquant des étudiants ou des chercheurs. Elle permet à ses entreprises d'accéder « gratuitement » à des laboratoires de réputation internationale ou des écoles disposant de matériels et compétences difficilement accessibles, qui effectuent un travail de recherches ou d'études pour le compte de ces dernières. Les études sont financées par la CCPA à hauteur de 15 000 € HT maximum.



L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EST UN SUJET STRATÉGIQUE : L'ESPACE DE TRAVAIL EST SOUVENT LA CLÉ QUI PERMET À UNE STRUCTURE DE S'ORGANISER, D'ÉVOLUER, D'ENCOURAGER, D'INNOVER, D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ. DES AIDES EXISTENT POUR VOUS PERMETTRE DE CONSTRUIRE, RÉNOVER OU FAIRE ÉVOLUER LES LOCAUX QUI ACCUEILLENT VOTRE ACTIVITÉ.



Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire, dont l'octroi a été délégué par convention au Département de l'Ain. L'aide est destinée aux PME dont l'activité se situe dans les domaines suivants :

- Bois, ameublement
- Plasturgie et matériaux composites
- Métaux, mécanique et métallurgie
- Aéronautique, frigorifique et thermique
- Équipements électriques, électroniques, automatisés
- Industrie agroalimentaire
- Environnement, recyclage
- Numérique, robotique.

En 2020, quatre dossiers ont été accompagnés par la CCPA donnant lieu à un montant d'aide totale attribuée par le département de 260 586 euros. Un nouveau règlement d'attribution sera mis en place au 1^{er} janvier 2021.

Aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente

En 2018, la CCPA a mis en place en lien avec la Région, un dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente. Ce dispositif a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres villes et centres bourgs par une subvention directe des dépenses d'investissement liées à l'installation, au développement ou à la rénovation des points de vente accessibles au public. L'aide régionale (de 20 %, plafonnée à 10 000 €) doit être cumulée avec un cofinancement de la Communauté de communes fixée à 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 €. Les aides sont accordées sur décision du Président, après examen et accord préalable de la commission développement économique et emplois.

En 2020, huit commerces du territoire ont bénéficié du dispositif : salon Matt et moi, Prestige coiffure, Trendy coiffure, Boucherie Maurin, Fleurs de thé, les caves du mistral et le restaurant le bon vivant. 22 830 euros de subventions ont été votés par la CCPA.



AIDE DIRECTE AUX COMMERCE ET ARTISANS AVEC POINT DE VENTE

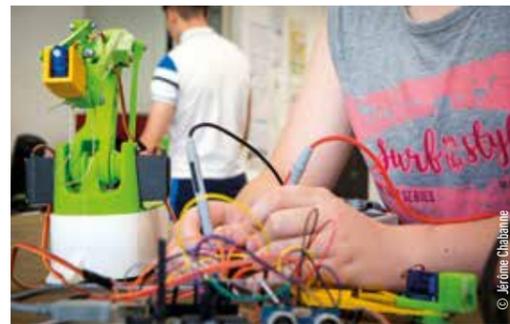
AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DES CENTRES-VILLES ET BOURGS-CENTRES. ELLE SOUTIEN FINANCIÈREMENT LA CRÉATION, LA REPRISE OU LE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT AVEC POINT DE VENTE.



→ Services aux entreprises Maison des entreprises, Tiers-lieux : coworking, fab lab, living lab

Il y a 3 ans, naissait à Ambérieu-en-Bugey, sous l'impulsion de la CCPA et d'un groupe d'industriels, un tiers-lieu nommé LAB01. Ce lieu innovant et convivial permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose un espace de coworking (lieu de travail partagé), un fablab (lieu de prototypage et maquettage), un livinglab (pour inventer et tester des services, des produits ou de nouveaux usages)...

La gestion de cet outil a été confiée par la CCPA à l'association LAB01 par délégation de service public.



Création/développement d'entreprises

- Renouvellement de partenariats permettant de soutenir la création ou le développement d'entreprises et d'emplois (plateforme d'initiative IPAC, Ain val de Saône entreprendre, ADIE, club d'entreprise du PIPA, etc...).
- Un partenariat avec la coopérative d'activités «La Bâtisse». Son recours est une solution agile qui permet à un porteur de projet de tester ou développer son activité dans un cadre sécurisé et mutualisé et d'intégrer un réseau porteur de sens et de valeurs.
- Accompagnement des entreprises dans la recherche de foncier ou de bâtiment et dans la recherche de financements.

4. Emploi-formation

→ Grand Carénage de la centrale du Bugey

Le Grand Carénage est le programme industriel du parc nucléaire existant en France. Il vise à permettre la prolongation de la durée de fonctionnement des unités de production après 40 ans. Au cours de la période 2014-2025, EDF investira 2,1 milliards sur le site de Bugey.

Afin de répondre aux enjeux du programme industriel de la centrale du Bugey et par volonté commune de favoriser l'accès des entreprises locales aux marchés associés au Grand Carénage, une instance de concertation (co pilotée par la Centrale du Bugey et l'État) a été mis en place avec la création de deux groupes de travail :

- **Groupe 1** : Emploi-formation (piloté par la DIRECCTE).
- **Groupe 2** : Accueil et accompagnement des entreprises (piloté par la CCPA).

→ Actions emploi-formation

De nombreux événements concernant l'emploi et la découverte des métiers qui recrutent étaient prévus (container de l'industrie, la boussole de l'emploi, forums emploi). Malheureusement, compte tenu des restrictions sanitaires, ils ont été reportés à 2021.





5. Agriculture

→ Point de vente collectif agricole

Idéalement placé à un carrefour d'entrée du territoire de la Plaine de l'Ain, le projet de point de vente collectif a pour objectif de promouvoir les circuits-courts et l'approvisionnement en local des consommateurs, contribuer au maintien d'une agriculture locale viable et dynamique, aider à l'installation de jeunes agriculteurs et conforter l'activité d'exploitations existantes, créer des emplois.

La CCPA s'est engagée auprès d'une douzaine d'agriculteurs afin que les travaux d'aménagement du bâtiment débutent, ainsi que l'aménagement des abords sous forme d'un parking de covoiturage.

Le bâtiment, conçu par Mégard Architecte, s'inscrit harmonieusement dans le paysage.

Sa situation, à proximité d'une voie très fréquentée et de la Viarhona, est idéale. L'accueil des cycles et modes doux est prévu sur le site afin de faciliter l'accessibilité à l'office du tourisme.

Pour que le projet soit le plus adapté à l'ensemble des acteurs, une concertation importante a eu lieu avec ces derniers pour livrer dès le premier semestre 2021 un bâtiment qui convient à tous. Malgré le COVID, le début des travaux s'est bien déroulé et a seulement été retardé par des difficultés de livraisons de matériaux.

→ Le Bocal :
point de vente
collectif



© PUIE - Paysage, Urbanisme, Environnement

LA PROMOTION DU TOURISME



Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain

Siège administratif : 143 rue du château -
01150 Chazey-sur-Ain

Bureau d'Information Touristique (BIT) :

BIT de Pérouges

Route de la cité - 01800 Pérouges

Tél. 09 67 12 70 84

e-mail : bienvenue@perouges-bugey.com

www.perouges-bugey-tourisme.com

1. Office de tourisme communautaire

Le Conseil communautaire a décidé, en novembre 2017, de faire évoluer le fonctionnement de l'office de tourisme d'association en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). En 2020, la structuration de l'EPIC est finalisée et l'office de tourisme est opérationnel pour la mise en œuvre de son plan d'actions. La structure a fonctionné en 2020 avec un effectif annuel moyen de 10,38 ETP (dont 2 mises à disposition de la FPT) et 1 bureau d'accueil annuel à Pérouges. Le bureau de Saint-Rambert-en-Bugey a été fermé en date du 1^{er} février 2020. Quant au bureau de Meximieux, il a été rendu à la commune de Meximieux pour un accueil et une animation locale. En parallèle, des relais d'informations touristiques sont mis en place chez des prestataires et commerçants dans des secteurs où la demande est recensée.

Les accueils mobiles sont poursuivis mais ont subi un coup d'arrêt avec la crise sanitaire.

L'office de tourisme a déployé une stratégie marketing et de communication en faveur de ses clientèles cibles.

Des communications auprès de médias lyonnais ont été initiées et les réseaux sociaux ont été complètement réorganisés. En parallèle, une banque de photos a été mise en place et complétée. Quant à l'offre, de nouvelles visites ont été créées (surtout via l'application Izi.travavel à cause de la COVID-19) et des produits mini-groupes ont été proposés pour s'adapter au contexte.

La CCPA a attribué une subvention de fonctionnement de 396 000€, montant identique aux années précédentes.

Un rapport d'activités et financier a été présenté au Conseil Communautaire le 24 juin 2021.

2. Projets d'aménagement touristique

La CCPA porte et accompagne plusieurs projets ambitieux à vocation touristique.

→ Poursuite de l'étude sur le plan de gestion et de valorisation « ENS Vallée de l'Albarine », en lien avec le projet Verticales

Le site étant labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département, un plan de gestion et de valorisation a été établi avec l'appui de Mosaïque environnement et de Géoscop. Il a été finalisé en janvier 2020. Dans la continuité, la première phase du projet Verticales sur la commune de Torcieu a fait l'objet d'un travail complémentaire avec Géoscop pour définir les contenus du projet et affiner les besoins fonciers.

En 2020, la CCPA s'est également portée acquéreur d'une maison au cœur du village de Chaley afin de travailler sur une maison des guides et de services pour les touristes comme la population.



→ Eurovéloroute Viarhona

La CCPA compte environ 8 km de l'itinéraire Viarhona (EV17) sur son territoire, entre Villebois et Saint-Sorlin en Bugey. L'écocompteur installé à Sault-Brénaz a comptabilisé plus de 55 000 passages cyclistes en 2020, soit mieux qu'en 2019, avec pourtant deux phases de confinement et un bug matériel en décembre.

La CCPA participe au collectif ViaRhona entre Lyon et Genève, qui est coordonné par la CC Balcons du Dauphiné.

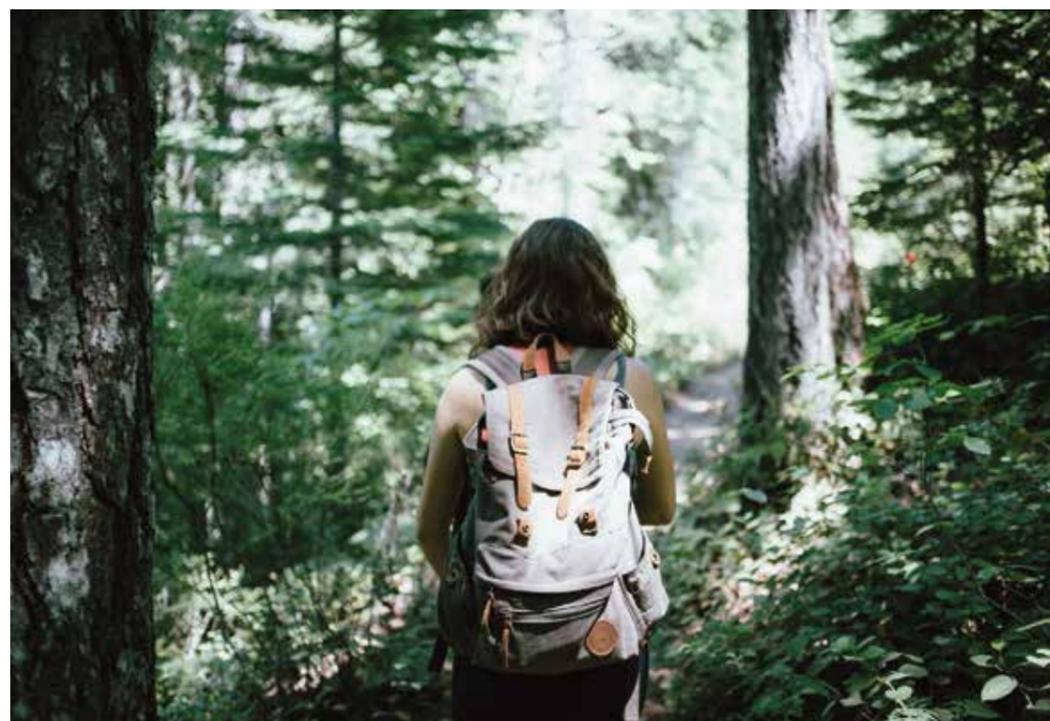
Par ailleurs, la boucle secondaire à la Viarhona, tronçon entre Villebois et Briord, a fait l'objet d'une convention avec la CNR et d'une consultation pour la phase « travaux ».

→ Pôle touristique de Pérouges

La structuration de GIP s'est poursuivie en 2020 avec le montage du dossier à transmettre en Préfecture.

→ Schémas communautaires de la randonnée et des sites naturels et touristiques

En 2020, le schéma communautaire a fait l'objet d'une adaptation en février. Puis le travail de conventionnement et de balisage s'est poursuivi. Enfin, la commande et la pose de poteaux directionnels et la définition des panneaux de départ ont été initiées.



La randonnée dans la Plaine de l'Ain, c'est :



669 km

de sentiers de randonnée

3

types de randonnée
pédestre, équestre et VTT

5

grands itinéraires

GR59, GRP de Lhuis à Izieu, GRP du Beaujolais au Bugey, Chemin d'Assise, St Jacques de Compostelle

→ Point de vente collectif au rond-point de Saint-Sorlin-en-Bugey

Dans le cadre de la création du bâtiment pour le point de vente collectif de produits agricoles locaux, l'office du tourisme disposera également d'un espace d'accueil et d'information qui lui sera réservé. Ouverture prévue d'ici le printemps 2021.

→ Stratégie numérique touristique et plan d'actions

En 2020, les actions concernant les bornes numériques et les films en réalité virtuelle ont été engagées et une consultation a abouti au recrutement des prestataires suivants : Cartelmatic pour les bornes et Odoxo pour les films. Les actions seront concrétisées en 2021.

→ Concession pour le projet touristique de la Maison du Petit Prince

En partenariat avec la Succession Saint Exupéry-D'Agay, la CCPA et la commune de Saint-Maurice-de-Rémens avaient lancé une procédure de recrutement d'un concessionnaire pour la réalisation et l'exploitation du projet touristique et culturel du Château du Petit Prince.

La CCPA a renoncé à cette procédure au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a racheté le parc et le château en février 2020. Notre collectivité accompagne désormais la Région pour l'implantation d'un projet très ambitieux qui devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2025. Dans l'attente, le Château a déjà fait l'objet d'améliorations et participe aux animations de la « Région des lumières ».

↓ Le Château du Petit Prince



3. L'appel à projets « développement touristique »

En 2020, l'appel à projet a été ajourné afin de réorienter les crédits disponibles pour l'aide aux entreprises du tourisme en lien avec la crise sanitaire.

4. La Taxe de séjour touristique

En 2020, la taxe de séjour a généré des recettes de 101 370,99€ dont 9 215,54€ de taxe additionnelle reversée au Département de l'Ain. 223 hébergements sont enregistrés sur la plateforme à fin 2020. C'est aussi la première année complète où l'ensemble des opérateurs numériques a l'obligation de collecter la taxe de séjour et de la reverser aux territoires.

Le montant de taxe de séjour est reversé intégralement à l'office de tourisme communautaire Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, car il a un statut d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

En 2020, aucune évolution de tarif n'est à recenser pour 2021.

i POUR EN SAVOIR PLUS
www.cc-plainedelain.fr
RUBRIQUE TOURISME > TAXE DE SÉJOUR



LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET LA VIE LOCALE

1. Les seniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

Il y a eu une continuité de service tout au long de la crise sanitaire et une adaptation aux besoins des seniors et des personnes en situation d'handicap.

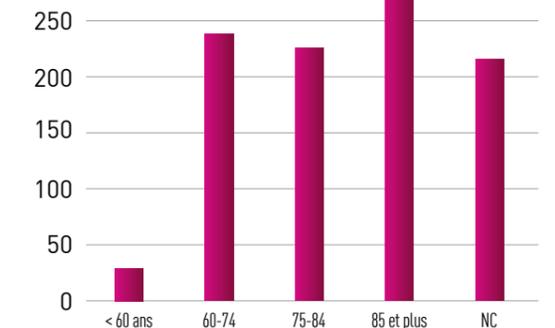
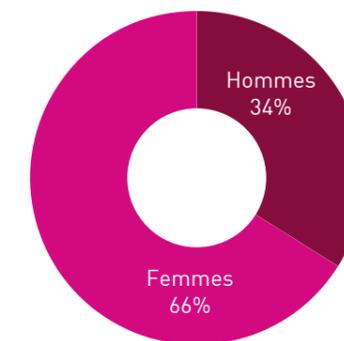
Cette année 2020 a vu une progression d'accompagnement de 11,33%.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.clic-plainedelain.fr



- Activité du CLIC / Statistiques

Nombre de personnes accompagnées	2020
	1 032



1 032 personnes

accompagnées en 2020

Une équipe
composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.

Un service gratuit

Accueil du public
sur rendez-vous

Visite à domicile
sur rendez-vous
+
Permanences sur RDV à :
Meximieux / Lagnieu / Serrières-de-Briord / St-Rambert-en-Bugey

Bureaux du CLIC :
46 rue Noblemaire,
01 500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 46 19 04

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés



Afin d'accueillir en journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentée, il est prévu un réseau de trois sites d'accueil de jour dans la Plaine de l'Ain. Deux sites sont d'ores et déjà opérationnels à Lagnieu et Ambérieu-en-Bugey. Dotés de 12 places avec possibilité de transport, ces sites permettent de favoriser le maintien à domicile des personnes atteintes et permettent un certain répit aux familles et aidants. Le troisième site, celui de Meximieux, est en cours de construction. Ouverture prévue début 2021.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.accueildejourpa.com

3. Maison France Services

France services est un service de proximité à destination de tout public : un accueil de premier niveau, gratuit, inconditionnel et sans rendez-vous qui apporte des réponses générales et/ ou personnalisées sous couvert du secret professionnel. En un même lieu, un agent accueil, oriente et aide dans les démarches administratives en lien ou non avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM, CRASAT, DGFIP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice). Les structures sont également en partenariat avec le département (assistantes de services sociale), les conseillers RSA du territoire, la Mission Locale et les mairies des communes du secteur.

En 2020, les deux sites de la CCPA ont été labellisés France Services :

- Le pôle de services Agora à Ambérieu-en-Bugey devient France Services Agora
 - La Maison de Services Au Public (MSAP) à St Rambert-en-Bugey devient France Service Albarine
- La CCPA compte une deuxième labélisation de ses structures d'accompagnement avec la Maison France Services de l'Albarine installée dans la commune de Saint-Rambert-en-Bugey. Sur ce site, deux agents guident et mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits ou qui ne connaissent pas les démarches à suivre pour les obtenir. Les habitants sont de cette manière acteurs de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenus par les agents.

Les deux structures disposent d'ordinateurs en libre-service, d'un accès Wifi ainsi que d'une imprimante/scanner/photocopieuse : l'usager peut être en autonomie ou accompagné. Une permanence délocalisée a été mise en place à la mairie de Tenay, les vendredis matin.

Chiffres pour les deux structures cumulées :

4 288
contacts en 2020

Les deux structures sont restées ouvertes au public toute l'année : par téléphone pour le premier confinement et sur rendez-vous pour le second.

Types de demande

- Libre-service : 12%**
En autonomie et/ou nécessitant une aide très ponctuelle
- Accompagnement : 88% :**
 - Accueil / formation : 19%
 - Accompagnement numérique : 41%
 - Aide à la constitution d'un dossier : 18%
 - Mise en relation avec un partenaire : 22%

↓ Inauguration de France Services Agora en février 2020



4. Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

- La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports. Comme chaque année, la CCPA subventionne aussi les clubs sportifs de haut niveau ou qui comprennent dans leurs licenciés des sportifs de haut niveau.

Un soutien est également apporté aux écoles de sport labélisées. Pour la saison 2020/2021, ce sont 25 clubs qui ont été aidés pour enseigner le sport aux enfants dès leur plus jeune âge (20 000 €).

13 clubs sportifs de haut niveau aidés

54 000 € de subventions

34 associations ou clubs sportifs aidés pour leur manifestation

157 000 € de subventions

- Le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

Les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase se sont poursuivis tout au long de l'année 2020. Le rythme a toutefois ralenti avec la prise en compte des mesures COVID durant les travaux, obligeant à ne pas avoir de coactivité sur le chantier.

Malgré cela, la livraison de la première partie, comprenant une nouvelle salle omnisport, une salle d'escalade de niveau régionale, ainsi que l'ensemble des vestiaires, sera livré dès le début de l'année 2021.

Un travail a été réalisé avec des grappeurs pour mettre en avant les murs des vestiaires, apportant un peu de couleur aux murs.

Les travaux d'aménagements extérieurs ont débuté durant la période estivale afin de ne pas pénaliser le transport scolaire.

La reprise de la voirie a été réalisée ainsi qu'une partie des plantations et, surtout, le système de gestion d'eau pluviale. L'ensemble de l'eau de pluie est ainsi infiltré autour du gymnase, qui bénéficie d'un drain sur tout son périmètre.

L'ensemble des travaux devrait alors se terminer pour l'automne 2021.



→ Vestiaires du gymnase

2 000
élèves

3 328 m²
surface totale du complexe sportif

4,4
millions d'euros HT le coût total des travaux

11 m
hauteur du mur d'escalade



Plaine de l'Ain : terre cycliste

– Cette année encore, la CCPA a eu la chance d'accueillir une étape du Tour de l'Ain.

La 32^{ème} édition du Tour de l'Ain s'est déroulée du 7 août au 9 août 2020 et comme l'année dernière, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a eu la chance de pouvoir accueillir 2 étapes:

- La 2^{ème} étape : Départ le 8 août de Lagnieu en direction de Lélex, emportée par Primož Roglič
- La 3^{ème} étape : Départ le 9 août de Saint-Vulbas en direction du Col du Grand Colombier, également remportée par Primož Roglič



5. La jeunesse et l'insertion

– Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 4 associations – 79 644€

– Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- Solidarité et insertion : 16 associations – 85 506€

– Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement
- BAFA : 9 jeunes – 947,53€

6. La culture et l'évènementiel

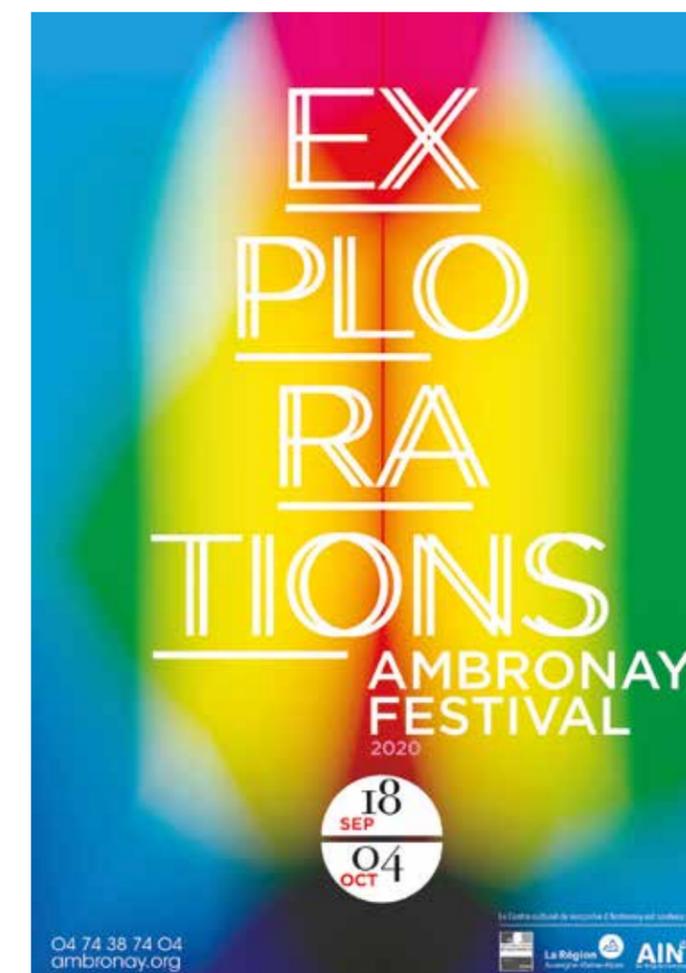
– Soutien à la culture et à l'évènementiel

En raison des mesures sanitaires qui ont engendrées l'annulation d'un grand nombre d'événements culturels, toutes les subventions prévues au budget 2020 n'ont pu être allouées.

Ainsi seules les subventions aux associations employant du personnel et quelques subventions pour des actions maintenues ont été versées pour un montant total de : 173 000 €.

Par ailleurs, la CCPA a souhaité soutenir les écoles de musique de son territoire en créant une aide proportionnelle aux nombres d'élèves.

Ainsi, en 2020, cinq écoles ont bénéficié du soutien équivalent à un montant global de 6 920€.



7. Le patrimoine

→ Restauration du Château de Chazey

La CCPA, propriétaire du château de Chazey-sur-Ain depuis 1974, a jugé que les quelques traces de son grand âge devaient être effacées avant qu'elles ne deviennent inaltérables.

Après avoir choisi le Maître d'Œuvre et sélectionné chaque entreprise, les travaux ont débuté en juillet 2019.



2 372 051€

Hors taxe

Enveloppe
prévisionnelle
des travaux
(phases 1 et 2)

Si le but de cette rénovation est essentiellement de réparer les désordres dus au temps et redonner l'aspect architectural d'origine du château, il est aussi l'occasion de réaménager certains espaces abandonnés et inutilisés depuis longtemps.

Ainsi, les écuries ont été refaites à l'identique et de nouveaux bureaux et espaces de travail et de réception ont été créés.

L'électricité, l'isolation, la plomberie, le chauffage sont également au programme de cette vaste opération.

C'est dans un respect des règles architecturales de l'époque que les deux architectes Coline Gauthier-Selçuk et Philippe de la Chappelle, du cabinet Archipat, orchestrent les travaux. Rien n'est laissé au hasard et tout est fait ou reproduit dans le respect des traditions de l'époque. Le succès de cette rénovation repose également sur le savoir-faire et la qualité d'exécution de certaines entreprises, comme HMR, entreprise de maçonnerie spécialisée dans la rénovation de monuments historiques.

La réalisation du projet est soutenue par des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État.

L'année 2020 a vu se terminer la phase 1 des travaux sur l'aile Ouest avec la restauration des écuries, la création d'une salle de réunion avec système visio, la création de nouveaux espaces de bureaux et de réunions et la réhabilitation de l'ensemble de la tour du Colombier.

Fin 2020, la 2^{ème} tranche des travaux a commencé sur le corps de logis central ainsi que sur une partie de l'aile historique : réhabilitation des espaces bureaux desservis également par un ascenseur pour des questions d'accessibilité, rénovation thermique et phonique des menuiseries, résorption des désordres structurels dus au temps ainsi qu'une réhabilitation des enduits et des gargouilles du donjon.

A partir de mars 2020, COVID oblige, les mesures sanitaires ont retardé quelque peu le chantier mais celui-ci s'est déroulé dans des délais tout à fait acceptables au regard de l'ampleur de la tâche et des contraintes imposées aux entreprises.



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr